

L'APRÈS : LISTE DES PROPOSITIONS

Commission des lois

Société démocratique et modèle républicain

Renouveau démocratique / modélisation d'un nouveau modèle social et républicain

- La transparence : doit s'inscrire dans le cadre du strict exercice des mandats et non dans l'inquisition dans le passé de chacun des élus : devoir pour les partis politiques d'investiguer suffisamment en amont pour éviter les « mauvaises surprises » a posteriori. Cette contrainte pourrait être une condition au versement des dotations de financement public.
- La responsabilité est d'abord individuelle mais aussi collective : réfléchir à une nouvelle procédure de mise en responsabilité des membres du gouvernement pour éviter l'instrumentalisation des procédures à des fins partisans.
- La citoyenneté : modéliser un nouveau contrat social qui prenne en compte les évolutions polyformes évoquées de notre société démocratique pour que perdure le modèle Républicain français.

Renforcement du principe constitutionnel de séparation des pouvoirs

- Une conception de la séparation des pouvoirs ne permettant pas d'assurer les "jeux de contre-poids"
 - Réinvestir le PR dans son rôle de "père de la nation" en rallongeant son mandat, et de garant des institutions et non en "chef de parti" en supprimant son pouvoir de dissolution de l'Assemblée nationale.
 - Rééquilibrer les pouvoirs du couple exécutif/législatif en donnant le pouvoir au PM de dissoudre l'Assemblée nationale, qui elle-même disposerait en miroir, du pouvoir de démettre le PM et son gouvernement.

Rétablissement du lien de confiance entre politique et citoyens

- Renforcer la convention citoyenne : mettre « sans filtre » en débat les propositions de la convention citoyenne. Il faut aussi sans doute envisager de la pérenniser et de s'appuyer sur les nouvelles technologies pour que les interrogations des citoyens trouvent un débouché.
- Une dose d'impératif dans le mandat* : par exemple, en laissant la liberté à des candidats de présenter une part de leurs engagements de campagnes sous une forme référendaire qui leur impose une mise en œuvre.
- Retrouver la citoyenneté par la méritocratie : restaurer une forme de méritocratie républicaine en soutenant massivement les enfants et les familles qui veulent s'élever. Il pourrait s'agir d'une forme de bourse d'excellence qui ne s'adressent pas au dix mais au cent premiers d'un quartier.
- Réaménager le pays, par des projets volontaires : s'inspirer des démarches ANRU, projets "cœur de ville" pour impulser les mêmes dynamiques dans les bourgs et villages. Il conviendrait de bâtir un contrat de développement habitat, économique, social et politique sur mesure au niveau des intercommunalités.

Renforcement du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

- Par le Parlement : il est nécessaire de prévoir, pour les situations de crise, des procédures spécifiques de contrôle et d'évaluation des décisions prises par l'exécutif tant pour celles prises dans l'urgence que pour celles qui ont vocation à durer dans le temps.
- Par les citoyens : relais individuels des décisions prises par l'exécutif et complémentaires du Parlement dans le contrôle et l'évaluation, les citoyens pourraient jouer un rôle dans le "dernier km" pour l'application de certaines mesures : pour ex. respect des mesures de distanciation sociale, quel rôle de contrôle donnons-nous aux citoyens (cf. société de vigilance).

Simplification et redéfinition des rôles des élus locaux et nationaux

- Les parlementaires : introduction d'une dose de proportionnelle pour les élections législatives afin d'assurer une meilleure représentativité (25%). Introduction d'une part de suffrage universel direct pour les élections sénatoriales avec un nouveau collège de citoyens (30%).
- Le conseil régional : faire évoluer le conseil régional, tel qu'il existe aujourd'hui vers une « Assemblée des Territoires ». Cette nouvelle assemblée serait constituée de conseillers territoriaux élus au suffrage universel dans des cantons redéfinis, ainsi que les députés des territoires concernés. Cette nouvelle Assemblée des Territoires verrait ses compétences évoluer afin de proposer des schémas de cohérence administratif et politique.
- Le conseil départemental : serait remplacé par un « Conseil territorial » qui réunira les conseillers territoriaux, les Présidents d'EPCI et les sénateurs, qui auront en charge de remonter leurs problématiques et besoins territoriaux, mais aussi d'appliquer les politiques votées au sein de l'Assemblée des Territoires. Ce conseil territorial aura donc une portée informative, mais pourra prendre des actes délibératifs sous forme de résolution, afin que l'Assemblée des Territoires respecte leurs intérêts et spécificités, comme cela est possible aujourd'hui au Parlement avec les Résolutions européennes.
- Les EPCI et communes : faire évoluer les EPCI vers une gouvernance plus inclusive des communes, permettant ainsi de réserver à cet échelon l'ensemble des compétences qui relèvent d'une politique de bassin de vie. Une nouvelle catégorie de "conseillers communaux" seraient créée constituer de l'ensemble des adjoints des communes.

Penser la garantie des droits et libertés fondamentaux à l'aune des grands défis de demain :

- Ouvrir une réflexion sur la définition et la création éventuelle d'un régime de protection des "communs" : ouvrir une réflexion sur la définition et la consécration éventuelle d'un corpus de droits autour des "communs". Ils ne bénéficient pas aujourd'hui d'un régime de protection qui leur est propre, mais de petites accroches légales éparées. Il s'agirait donc de globaliser le régime de ces fondamentaux du 21ème siècle (émergents au 20ème), de la même façon que les DLF individuels ont été théorisés et consacrés au 20ème post guerre (la protection des forêts ou des océans devient indispensable pour garantir le droit à la vie, la conciliation de droits individuels et collectifs pour garantir une santé publique durable - qui peut aussi accompagner la réimplantation de souveraineté industrielle, la protection d'espaces numériques hors marché devient indispensable pour garantir le droit à l'éducation).

Fonctionnement de la justice et effectivité des droits

La catégorisation juridique de principes supérieurs

- Consacrer un principe du “mieux-disant” écologique applicable aux procédures de passation de marchés publics. L’offre la plus “écologiquement” avantageuse pourrait, ainsi, être hissée au rang de critère de sélection supérieur ;
- Définir un cadre juridique à l’économie circulaire par l’instauration d’un principe de réversibilité en vertu duquel tout projet, tout processus, devrait prévoir sa propre fin, sa réversibilité, en envisageant l’espace qu’il occupera et les éléments qui le composeront. En sens inverse, il pourrait être utile d’articuler la logique de transaction judiciaire, où l’on octroie des dommages-intérêts, avec un principe « d’irréversibilité » justifiant l’aggravation des peines et le renforcement des indemnités. La caractérisation juridique de « l’irréversibilité écologique » ne semble pas conceptuellement insurmontable en comparaison du « préjudice moral ».

La réparation du dommage écologique et/ou sanitaire

- Favoriser une indemnisation rapide des victimes Covid-19. En lieu et place de la reconnaissance du Covid-19 en qualité de “maladie professionnelle”, un fonds de garantie pourrait être institué, sur le modèle du Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d’autres Infractions (FGTI) ;
- Favoriser les “actions de groupe” dans la réparation du dommage écologique et/ou sanitaire. Le dispositif législatif de l’action de groupe, introduite en droit français en 2014, mériterait d’être assoupli, au-delà de ces seuls contentieux, en vue de favoriser l’accès à la justice, de prévenir la multiplication des actions individuelles et de privilégier la voie de l’action civile (contre la voie pénale) ;
- Améliorer la réponse judiciaire face aux atteintes à l’environnement et renforcer l’effectivité du droit. En accompagnant la montée en puissance de la police de l’environnement (loi portant création de l’Office Français de la Biodiversité), en renforçant la justice pénale spécialisée (projet de loi en cours d’examen) et en approfondissant le spectre d’action des pouvoirs d’enquête en matière de criminalité environnementale (à l’image des évolutions normatives suggérées par l’Office central de lutte contre les atteintes à l’environnement et à la santé publique).

Procédure administrative contentieuse

- Renforcement de l’effectivité concrète des référés-environnement. L’intention du législateur - visant à suspendre l’application d’un acte administratif préjudiciable à l’écologie - a quelquefois été contrariée par une jurisprudence tendant à se prononcer au titre des référés de droit commun, éludant, par ce fait même, « l’intérêt » écologique.

Souveraineté judiciaire

- Légiférer sur la souveraineté judiciaire, sur le double plan domestique et européen. La nécessité s’est fait jour d’apporter une réponse concrète aux procédures initiées par les législations extraterritoriales (essentiellement américaines) ou dites « intrusives », notamment par une rénovation substantielle de la « loi de blocage » (1968), par l’entrée en vigueur d’un « pare-feu » anti *Cloud Act* et par la protection de la confidentialité des avis juridiques et des données numériques des entreprises (notamment, par

l'extension du RGPD aux données des personnes morales).

Organisation du système carcéral et privation de libertés

À court terme :

- Dispenser les personnes détenues de purger un reliquat de peine en deçà d'un certain quantum (6 mois ou un an) afin d'entraîner une sortie de détention, assorties de certaines conditions. Un mécanisme de révocation serait prévu ainsi que l'exclusion du dispositif de certaines catégories de personnes présentant une dangerosité particulière.

Repenser la prison pour améliorer son image :

- Sens de la peine, personnel pénitentiaire (par exemple : restaurer le rôle actif des surveillants dans la réinsertion des détenus et revoir le parcours de carrière des surveillants pour mieux reconnaître le métier et améliorer son attractivité), préparation de la sortie, plan prisons, soins, laïcité, place des femmes et des enfants.

Améliorer les conditions de détention :

- Atteindre l'objectif d'un détenu par cellule : construire de nouveaux établissements pénitentiaires et accélérer la rénovation des établissements de détention.
- Créer des cellules spécifiques de l'aide sociale à l'enfance d'accueil mère- enfant avec mise à disposition d'une assistante maternelle pour les enfants nés en maison d'arrêt et/ou leur prise en charge au-delà de 18 mois.
- Offrir 5 heures d'activité par jour pour chaque détenu (permettrait de réduire la violence en prison et faciliter la réinsertion des détenus).
- Lancer des grands programmes industriels à l'intérieur des prisons pour la construction du mobilier en particulier (investissement rentable et contribue au parcours de réinsertion des détenus).
- Favoriser l'émancipation des détenus et la vie en communauté : apprentissage des gestes du quotidien.
- Obliger les régions à consacrer une quotepart fixe dépendante du budget apprentissage global à destination du budget apprentissage en détention.
- Repenser le pilotage de la politique carcérale (diversifier les lieux et régimes de détention et accélérer le déploiement des structures d'accompagnement vers la sortie). Également :
- Développer la recherche d'alternatives à l'incarcération pour les prévenus ainsi que les aménagements de peine pour les personnes condamnées (bracelet électronique ou travail d'intérêt général semblent plus adaptés dans de nombreux cas).
- Instaurer un mécanisme durable de régulation carcérale en renforçant la coordination des acteurs.
- formuler des instructions de politique pénale sous le contrôle du Parlement.
- prendre, par le Parlement, les mesures nécessaires pour que les acteurs de la chaîne pénale travaillent au respect d'un taux d'occupation carcérale acceptable (préalable : mise au point d'indicateurs de l'occupation pénale).
- création d'un dispositif d'alerte concernant l'occupation carcérale.
- Renforcement du rôle des personnels de l'administration pénitentiaire dans l'exécution de la peine.
- Santé en prison : consolider les équipes, en particulier en psychiatrie (30 % des détenus porteurs de troubles sévères), développer la télémédecine pour les consultations de spécialité à distance, développer des ateliers thérapeutiques, améliorer le partage d'information en interne entre

surveillants et avec les partenaires de santé.

- Évaluer notre système de justice pénale et les sanctions prévues par la loi.
- Les conditions de décriminalisation de certains comportements pourront également être étudiées par le législateur.
- Développer les rappels à l'ordre pour fournir une première réponse aux incivilités et à la petite délinquance.

Organisation et continuité de l'action publique au niveau local

Continuité de l'action publique au niveau local

- Simplifier les organisations publiques : afin que les citoyens puissent obtenir des réponses auprès de "guichets uniques" : création d'Agences Régionales qui seraient toutes représentées au sein des Agences France Services réparties de façon égalitaire dans chaque EPCI.
- Déconcentrer à un niveau plus fin des territoires certains services de l'Etat en correspondance avec les besoins : pour exemple les ARS pourraient être déconcentrées au niveau départemental. La région, surtout après redécoupage, est souvent un échelon trop éloigné de la vie locale. Il faut pouvoir repenser l'organisation des services de l'Etat au niveau des bassins de vie.
- Renforcer le tandem préfet/maire : optimiser le travail en complémentarité action publique nationale / action publique territoriale. La réussite du déconfinement passera par les liens étroits à tisser entre Etat et élus locaux. En période de crise, ce tandem pourrait à l'ensemble des chefs d'exécutif locaux doit pouvoir être mise en place afin d'assurer la circulation de l'information rapidement.
- Réaffirmer l'autorité préfectorale sur l'ensemble des services déconcentrés de l'État pour que les élus locaux n'aient qu'un seul interlocuteur de l'État.
- Adapter les arrondissements administratifs aux réalités des EPCI : prendre en compte l'émergence de l'intercommunalité dans l'organisation territoriale de l'Etat en faisant évoluer le périmètre des arrondissements préfectoraux pour les faire coller aux intercommunalités existantes et aux bassins de vie.

Répartition des compétences, vers plus de souplesses

- Rationaliser les compétences et responsabiliser les acteurs locaux : décentralisation et différenciation impose une responsabilisation des élus locaux, dès lors que leur autonomie est assurée par l'État, les décisions qui sont prises dans ce cadre doivent être assumés au niveau local. Par ailleurs, l'éparpillement des compétences (/ex : habitat indigne) est préjudiciable tant dans la coordination de l'action publique que pour les usagers dans l'identification d'un interlocuteur.
 - *Rétablir la clause générale de compétence des départements et des régions : des compétences limitées à l'intérêt de son territoire ;*
- Réaffirmer le pouvoir des départements en matière économique : donner aux départements es moyens de répondre aux situations d'urgence (catastrophes naturelles, pandémies...). En matière d'aide aux entreprises, les départements interviendraient en subsidiarité de Régions, compétente en matière économique
 - *Suppression de l'échelon départemental pour renforcer la place des communes.*
 - *Les conseils départementaux pourraient être remplacés par des assemblées de Maires et de présidents d'intercommunalité , et les compétences départementales réparties entre intercommunalités et régions. L'action locale se réorganiserait ainsi autour d'un nouveau triptyque plus lisible et efficace : le Maire (commune, intercommunalité, département) / le Préfet (service déconcentré de l'État sur l'échelon départemental) et le Président de région.*

- Accélérer la différenciation : permettre une adaptation des règles nationales aux spécificités locales prioritairement dans les domaines de compétences suivants : transport, logement, transition énergétique. Il faut également reconnaître les spécificités liées à la géographie de certains territoires cf. Corse.

Contrôle et évaluation des politiques publiques déconcentrées et décentralisées

- Renforcer le contrôle de l'exécution des dépenses des services déconcentrés : au niveau régional avec l'aide du CESER, de l'association régionale des maires, de la convention citoyenne pour le climat et des parlementaires.
- Renforcer la transparence des subventions versées par les collectivités territoriales : obligation de soumettre à appel à projet les subventions au-delà d'un certain seuil afin d'assurer la transparence de l'utilisation du budget des collectivités. De plus, la publicité de ces appels à projet devra également permettre de développer les critères écologiques de ces collectivités.
- Contrôle de légalité dans l'administration française : La dématérialisation des procédures devrait permettre de vérifier au moins la conformité au droit, l'absence d'abus de pouvoir de façon systématique.

Fonctionnement des collectivités territoriales et des EPCI en cas d'interruption du processus électoral et en temps normal

- Nomination, en cas d'interruption du processus électoral d'une délégation spéciale par le Préfet dans l'attente de la reprise du processus électoral normal Les délégués du Préfet peuvent être choisis parmi les élus dont le mandat va arriver à échéance. Cette désignation a l'intérêt de mieux fixer le cadre de leur intervention (strictement les affaires courantes) et d'éviter de maintenir en fonction des élus battus à l'occasion d'un éventuel premier tour.
- Mettre en place un dispositif électoral spécifique pour assurer la continuité de la vie démocratique en cas de crise : assurer les votes à distance, donner les moyens d'organisation des distances sociales.
- Décorréliser les élections locales du temps politique national : replacer les élections locales comme une véritable expression sur les politiques menées dans les territoires par les élus locaux et non pas comme un référendum à mi-mandat d'une politique nationale.

Protection des données, cybersécurité et enjeux de souveraineté

Pour notre souveraineté :

- Urgence d'une réponse européenne pour développer des solutions de clouds souverains et garantir la sécurité de toutes les infrastructures terrestres (data centers, câbles sous-marins, réseaux hertziens).
- S'appuyer sur le marché unique du numérique pour poser les fondations d'une politique de compétitivité dans le domaine du numérique (formation, recherche, attractivité, harmonisation des standards, investissements).
- Adoption d'une loi pour protéger les données des entreprises françaises contre la transmission par les hébergeurs de leurs données numériques non personnelles aux autorités judiciaires étrangères (extension du RGPD aux données des personnes morales) : à mettre à la fois à l'agenda français et européen

Gestion du maintien de l'ordre, sécurité

Gestion du maintien de l'ordre

- Création d'une direction métier au sein du ministère de l'Intérieur, composée de CRS et gendarmes mobiles (cohérence et uniformité des protocoles et doctrines, des équipements, formations identiques au profit de l'ensemble des forces).
- Création d'un service indépendant d'enquête et d'inspection des forces de l'ordre (sur le modèle de ce qui peut exister à l'étranger). Une piste de travail peut être la fusion des inspections générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale. Cette proposition vise à rétablir, puis consolider le lien de confiance entre les forces de l'ordre et la population. Une participation citoyenne pourrait être organisée sur ce sujet.
- Recentrer les missions des forces de l'ordre sur celles jugées prioritaires.
- Mieux protéger les forces de l'ordre (port de caméra ou l'utilisation de drones lors des interventions)
- Pour maintenir la "pacification" de l'espace public concernant le trafic de stupéfiants : accroître la pression sur les consommateurs (appliquer l'amende délictuelle forfaitaire votée il y a un an).
- Repenser une partie de la réponse pénale pour qu'elle soit plus immédiate et adaptée :
 - Travailler sur des peines financières plus dissuasives qu'actuellement et la confiscation des avoirs criminels.
 - Renforcer la place du Travail d'intérêt général (TIG).
- Faciliter la cohabitation des professionnels de la santé et ceux de la sécurité civile : créer un numéro unique pour les appels d'urgence, en plus d'un numéro de conseil médical.
- Optimiser l'emploi des forces de sécurité civile et leur rôle dans l'instauration d'une culture de la gestion de l'urgence (importance des sapeurs-pompiers dans la pédagogie et la mise en oeuvre du déconfinement) et de la résilience (passer de la sécurité civile à la protection civile en soutien des professionnels de santé et de secours dans laquelle chaque citoyen sera acteur).
- Développement d'une sécurité globale s'appuyant sur les forces régaliennes (police et gendarmerie) mais aussi les polices municipales, la sécurité privée et les populations elles-mêmes (cette proposition pour une sécurité globale fait l'objet d'une PPL de groupe)

Gestions des flux migratoires

- Urgent de réformer le régime d'asile européen commun :
 - Doter l'Union européenne de davantage de moyens humains (garde-frontières et garde-côtes) et financiers pour une politique migratoire ambitieuse.
 - Créer des centres d'accueil standardisés sur le territoire des Etats membres pour la période transitoire en attendant le traitement des demandes par les autorités nationales.
 - Envisager à moyen terme une reconnaissance mutuelle des décisions relatives à l'asile.
- Envisager de nouvelles voies légales d'accès pour les migrants (couloirs humanitaires, parrainage de réfugiés par des communautés d'accueil sur le modèle du Canada).

Délégation aux outre-mer

Contrôle parlementaire :

- Au titre de la continuité de l'action publique, le Parlement doit s'assurer à travers ses missions de contrôle de l'exécution des engagements pris vis-à-vis de chaque territoire. En particulier, il doit s'assurer du plein respect de l'Accord de Nouméa qui nous lie avec la Nouvelle-Calédonie
- Chaque action législative doit être pensée en cohérence avec les stratégies de long et moyen terme établies à travers la Trajectoire 5.0 et les contrats de convergence et de transformation. Dans cette optique, il apparaît nécessaire de sanctuariser les crédits de la mission outre-mer.

- Les députés doivent pouvoir se rendre sur place afin d'appréhender les problématiques locales et chercher de manière pro-active à encourager concertation et co-construction
- Le Parlement doit encourager le développement d'une économie verte et bleue, appuyée sur l'innovation et les échanges régionaux, qui passe par la réalisation de grands projets de connectivité et d'infrastructures, notamment à Mayotte ou en Guyane
- Le Parlement doit veiller à la rapide et pleine mise en œuvre du Plan SMA 2025.
- Le Parlement doit veiller de manière systématique à adapter le droit aux réalités locales outre-mer. Il est notamment proposé de procéder à des adaptations législatives en matière de procédure pénale et d'incriminations s'agissant de la Guyane, ainsi qu'à la réforme du code minier et d'étudier les éventuelles adaptations législatives et réglementaires permettant de mieux protéger l'environnement spécifique des territoires ultramarins.
- L'Assemblée nationale pourrait instaurer un rendez-vous annuel destiné à débattre globalement des politiques publiques Outre-mer. Ce rendez-vous annuel sera l'occasion d'examiner des textes spécifiques, telles que ratifiant les ordonnances de l'art. 74-1 de la Constitution, en ayant recours à la procédure de législation en commission.
- Les dispositifs de coopération décentralisée et de continuité territoriale hors métropole sont à évaluer afin d'en dégager les pistes d'amélioration. La coopération transfrontalière policière et judiciaire avec les pays voisins et l'insertion des collectivités ultramarines concernées dans le grand axe indo-océanique en construction sont à encourager.
- L'Assemblée nationale pourrait instaurer un rendez-vous annuel destiné à débattre globalement des politiques publiques Outre-mer. Ce rendez-vous annuel sera l'occasion d'examiner des textes spécifiques, telles que ratifiant les ordonnances de l'art. 74-1 de la Constitution, en ayant recours à la procédure de législation en commission.

Autonomie énergétique et attractivité :

- En cohérence avec la stratégie arrêtée sur le long terme, il s'agit de donner aux Outremer les moyens d'être des territoires exemplaires d'un développement durable et respectueux de l'environnement, notamment à travers la poursuite de leur autonomie énergétique. Développement de l'ingénierie locale : Bâtir un établissement public spécialisé en matière de support d'ingénierie et de compétences.
- Pallier les barrières matérielle et économique. Accompagner les administrations et les habitants dans la généralisation de l'e-administration. Remédier à la fracture numérique, avec un plan de soutien spécifique à l'Outre-mer pour l'acquisition de matériels et la formation.
- Attractivité locale, lutte contre l'évaporation des compétences vers la métropole : Signature d'une convention tripartite entre l'Etat, les collectivités et les grandes écoles, pour l'installation d'antennes, dans le cadre d'un rayonnement international et local ; Création d'une école de l'administration ; Encouragement de l'installation des ingénieurs avec des salaires attractifs ; Prise en charge de la formation des futurs cadres conditionnée à 5 années travaillées dans les collectivités locales à l'issue de la formation.

Logement :

- Lutter contre l'habitat indigne : L'habitat indigne en outre-mer représente près de 100 000 logements, dont environ 11 000 logements insalubres, soit plus de 12% du parc total de logements.

- Large politique de rachat du foncier La réhabilitation du parc existant peut s'envisager par une large politique de rachat du foncier, en concertation avec les habitants et les autorités locales, avec compensation financière pour le vendeur et force contraignante.
- Définition des normes en matière d'habitat indigne : définir et d'adapter la caractérisation de l'indigne.

Délégation aux droits des femmes

Violences envers les femmes

- Finalisation PPL Violences conjugales et pérennisation des nouvelles mesures qui fonctionnent
- Suivi de la mise en œuvre des mesures du Grenelle (en priorisant)
- Communication, éducation à la sexualité, etc.
- Autres mesures VSS, y compris lutte contre l'excision

L'égalité professionnelle, une exigence plus que jamais d'actualité

- Le rappel à toutes les entreprises de leurs obligations en matière d'égalité.
- Le conditionnement des aides publiques à la bonne mise en place de l'index égalité.
- Le rappel à toutes les administrations de leurs obligations en matière d'égalité.
- Le rappel clair à tous les acteurs des réalités de notre société, des inégalités de genre.
- Développement et reconnaissance du télétravail et de tous les espaces locaux pouvant contribuer à sa pratique (coworking)
- Assurer aux personnes les plus éloignées de l'emploi un accompagnement spécifique avec des personnels dédiés et formés, les familles monoparentales étant particulièrement concernés par un tel dispositif.

Familles monoparentales, aller vers une meilleure reconnaissance de leur condition

- Corriger les effets néfastes du versement de la pension alimentaire – à court terme, urgent
 - Mettre en place un mécanisme correctif pour que le versement de la pension alimentaire n'aboutisse plus à la baisse du revenu disponible du parent gardien
 - Séparer l'imposition des couples en instance de séparation sans attendre la décision civile
- Clarifier et améliorer le système de calcul et de versement de la C3E – à moyen terme
 - Mettre en place un système de prélèvement à la source des pensions alimentaires
 - Expertiser l'intérêt de l'intermédiation généralisée pour la collecte et le versement des pensions alimentaires
 - Réfléchir à des nouveaux barèmes de pensions alimentaires croisant l'évaluation des besoins des enfants et les ressources disponibles des parents
 - Évaluer les conséquences de la sortie de la pension alimentaire du barème fiscal
 - Intégrer dans le système socio-fiscal une meilleure prise en compte des contraintes liées aux modes de garde des enfants des familles monoparentales

L'égalité fiscale - Repenser notre système socio-fiscal pour une meilleure prise en compte de l'évolution des familles – à plus long terme

- Engager une réflexion de fond sur la conjugalisation de l'imposition des revenus des couples qui a des effets désincitatifs sur le travail des femmes

- L'OFCE propose trois pistes d'évolution du régime
 - Une individualisation de l'imposition sur le revenu ;
 - Une redéfinition des parts fiscales, les couples mariés ou pacsés bénéficiant alors de 1,5 part au lieu de deux parts, étant précisé qu'ils disposent d'un droit d'option entre une imposition individualisée ou une imposition conjugalisée ;
 - Un plafonnement du bénéfice du quotient conjugal à même hauteur que le plafonnement existant pour le quotient familial soit 1 551 euros par demi-part.

Reconnaitre et renforcer la coparentalité

- Allonger le congé parental et améliorer l'indemnisation du congé parental
- Faire évoluer l'index égalité sur les indicateurs des conséquences du congé parental sur la carrière des deux parents

Lutter contre les stéréotypes tout au long de la vie

- Mise en place d'indicateurs budgétaires genrés de toutes nos politiques publiques, étatiques comme locales.
- Éducation : renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les filières scientifiques et techniques.
- Éducation : revoir la structure des cours de récréation dans nos écoles afin de garantir un égal accès à tous les enfants.
- éducation : formation des enseignants aux stéréotypes de genres.
- Espaces publics : lutter contre les violences sexuelles et adapter nos espaces publics à tous les publics.
- Publicité : mise en place d'une charte dédiée à la lutte contre les stéréotypes. Conditionner toute aide publique ou contrat public au respect de cette charte.

Place de la femme

- Mieux reconnaître les métiers féminisés
- Assurer de meilleures conditions d'emploi, de représentation au sein des organes de direction et de rémunération – étendre l'index, accès aux prêts, entrepreneuriat au féminin
- Moderniser les formations et changer la représentation de métiers féminisés et non féminisés
- Place des femmes dans la sphère publique (média, politique, syndicats, associations, sports, etc.)

Contribution place des femmes dans le secteur privé et de la FPH

- Agir à long terme sur les conditions de travail des métiers féminisés du secteur privé au lieu de privilégier le système de primes en temps de crise uniquement.

Assurer de meilleures conditions d'emploi et de rémunération

- Pour les secteurs sous-tension : recruter à hauteur des nouveaux besoins
- Remettre à niveau les rémunérations des conventions collectives inférieures au SMIC et prévenir tout risque de nouveau décrochage
- Aller vers un socle commun aux différentes conventions collectives, pour garantir des conditions plus attractives d'emploi et de rémunérations dans le secteur du grand âge notamment

- Favoriser la possibilité pour les employeurs de proposer des postes sur des doubles compétences pour mettre fin à l'usage du temps partiel tout en préservant de bonnes conditions de travail
- Limiter les horaires de travail découpés dans la journée pour les hôtesses de caisse
- Faciliter la mobilité et négocier une offre nationale compétitive pour équiper les accompagnants à domicile de véhicules propres / Aider à l'acquisition du permis de conduire ou à un tarif réduit de transport collectif
- Lancer une comparaison entre les emplois à prédominance féminine et masculine, dans les entreprises, en analysant le contenu du travail effectué, les responsabilités, la technicité, les compétences relationnelles et les exigences du travail, pour permettre la revalorisation des salaires et des conditions de travail de certains emplois féminisés.

Donner une priorité forte à la réduction de la sinistralité et à l'amélioration de la qualité de vie au travail

- Porter un programme national de lutte contre la sinistralité ciblée sur les métiers fortement féminisés des secteurs de la vente et des services à la personne
- Développer les actions de prévention contre les risques / privilégier les bonnes postures
- Former du personnel qualifié pour mener ces actions de prévention et identifier les risques
- Investir dans les équipements permettant de réduire la pénibilité au travail et dans les nouvelles technologies

Moderniser les formations et changer l'image des métiers

- Supprimer les concours d'aide-soignant pour la formation initiale et l'apprentissage
- Garantir systématiquement la gratuité de la formation
- Privilégier la VAE et l'alternance
- Garantir la possibilité de formation tout au long de la carrière pour encourager la progression
- Lancer une campagne nationale de communication pour changer le regard de la société sur les métiers du service et de la vente et revaloriser ces emplois hautement féminisés

Diplomatie féministe

- Exemplarité du MAE – contrôle des parlementaires
 - Priorité d'une gestion RH paritaire féministe du MAE (nomination des ambassadrices grandes capitales, organigrammes et + de responsabilités)
 - Violences sexuelles et sexistes des Français à l'étranger
 - Promotion d'une diplomatie féministe à travers le monde
 - Aide au développement féministe : orientations et éléments de suivi des montants financiers
 - Forum Égalité en 2021 – résolution féminicide

Commission des affaires sociales

Grand âge et autonomie

Simplifier la gouvernance pour la rendre plus opérationnelle

- Expertiser l'opportunité d'une loi de programmation sur le grand âge (proposition CNSA)
- Poursuivre la réforme de la tarification des SAAD ;
- Poursuivre la réforme de la tarification des EHPAD ;
- Repenser la gouvernance des EHPAD et des SAAD ;
- Assurer un continuum entre le sanitaire et le médico-social.

Préserver, reconstituer ou renforcer l'écosystème d'accompagnement des personnes âgées

- Mettre le secteur du grand âge, pourvoyeur d'emplois, au cœur du plan de relance économique ;
- Mettre en œuvre les principales recommandations du rapport El Khomri sur l'ouverture de postes, la revalorisation des salaires, la formation ;
- Réaliser la négociation d'une offre nationale compétitive pour équiper les accompagnants à domicile de véhicules propres (rapport El Khomri) ;
- Mutualiser les ressources humaines des EHPAD et des SAAD pour assurer une meilleure continuité dans l'accompagnement des personnes âgées, par exemple en imposant 4h de temps collectifs par mois d'équipe à domicile et en EHPAD, en mettant en place des plateformes départementales des métiers du grand âge (2 propositions du rapport El Khomri), ou en créant des filières gériatriques allant du domicile aux EHPAD ;
- Faciliter la mise en place des hospitalisations à domicile (proposition FHF) ;
- Regrouper les établissements publics afin de ne plus laisser dans l'isolement certains établissements (proposition FHF).
- Accélérer la mise en œuvre du DMP, de la plateforme des données de santé et poursuivre le développement de la télémédecine et de la télé-expertise pour une meilleure articulation entre les acteurs ;
- Poursuivre les actions de soutien aux aidants ;
- Pérenniser les actions de solidarité poursuivies ou nées pendant la crise ;
- Former les professionnels et bénévoles associatifs aux situations de crises sanitaires.

Prioriser les lieux de vie permettant de préserver la vie familiale, sociale et la citoyenneté des personnes âgées

- Poursuivre la diminution du reste à charge par la création d'une prestation unique
- Poursuivre le tournant domiciliaire en développant des habitats alternatifs et des petites unités de vie;
- Encourager les diagnostics d'autonomie pour évaluer les besoins d'adaptabilité de l'environnement des personnes âgées à domicile ;
- Mieux prendre en compte les problématiques du grand âge en matière d'aménagement du territoire ;
- Réaffirmer les droits fondamentaux et la citoyenneté des personnes âgées et valoriser le bénévolat des personnes âgées ;
- Renforcer le rôle des usagers dans la prise de décision au moyen d'un renforcement de la démocratie sanitaire et sociale.

Promouvoir une éthique de l'accompagnement et une culture de prévention

- Élaborer d'un référentiel national permettant de mieux évaluer, et ensuite de signaler, les

dysfonctionnements graves relatifs au bien-être physique ou moral des personnes prises en charge dans les établissements ;

- Prioriser de la réflexion sur l'accompagnement des personnes ayant des troubles cognitifs ;
- Améliorer l'accompagnement de la fin de vie, notamment à domicile ;
- Détecter les fragilités des personnes âgées à domicile en amont de toute perte d'autonomie.

Solidarités : pauvreté, famille, enfance et handicap

Réduire les iniquités territoriales en

- Renforçant le rôle de l'Etat dans le contrôle, l'évaluation et l'accompagnement de ces politiques ;
- Développant des outils de diffusion des bonnes pratiques entre les départements en vue de leur convergence ;
- Incitant à une coordination plus étroite et systématique des divers acteurs de la gestion sociale dont les actions restent le plus souvent cloisonnées : département, CAF, CCAS, préfectures, associations, Pôle emploi, MDPH...

Aider les jeunes de moins de 25 ans

- Mettre en place une prestation monétaire et un accompagnement humain renforcé
- Faire des missions locales, les acteurs pivot du schéma d'insertion des jeunes, qui regrouperaient autour d'elles tous les acteurs et démarches pour les jeunes concernant le logement, l'insertion professionnelle, l'accès au droit, la santé.
- Accélérer la mise en place du Revenu universel d'activité mais surtout du Service public de l'insertion, afin de rendre effectif le droit à l'accompagnement avec un système plus lisible et plus efficace pour les allocataires.

Santé

- Sécuriser l'approvisionnement en équipement de protection individuels (EPI) et en produits de santé apparait comme l'enjeu premier.
- La revalorisation du secteur hospitalier et médico-social est nécessaire au-delà des primes pour les soignants.
- Les médecins étrangers doivent aussi avoir une vraie place dans le système.
- Les ARS sont décriées mais elles ont dû s'adapter dans l'urgence à une crise que personne n'aurait pu prévoir. Il semble pertinent de renforcer leur échelon départemental du fait des disparités constatées pendant la crise entre départements d'une même région.
- Les CPTS, là où elles existent, ont permis d'organiser une vraie réponse en ambulatoire, coordonnée avec l'hôpital : il faut continuer à les impulser et les investir d'un mandat de santé publique pour l'après crise.
- La santé à l'école doit être réinventée pour l'après crise, l'éducation à l'hygiène et la promotion de la santé dès le plus jeune âge doivent devenir centrales.

Sécurité sociale

Plusieurs pistes sont envisagées

- Partage de dette Etat-sécurité sociale, création d'une dette spécifique « Covid » dont on ne rembourserait que les intérêts,
- Création d'une imposition spécifique Covid,
- Création d'une journée de solidarité affectée au remboursement de la dette sociale et/ou au

financement de la loi Grand âge.

Travail et emploi

Réformer urgemment la santé au travail :

- Décloisonnement de la santé publique et de la santé au travail pour faire de l'entreprise un véritable lieu de prévention ;
- Amélioration de la gouvernance du système de santé au travail, qui passe par une revalorisation et une modernisation de la médecine de du travail ;
- Prévention de la désinsertion professionnelle et amélioration du maintien dans l'emploi des personnes âgées et vulnérables.

Accélérer et viser un marché du travail plus inclusif

- Amplifier la dynamique de l'insertion par l'activité économique, dont les structures sont essentielles auprès des personnes éloignées de l'emploi.

Redonner un avenir à notre jeunesse

Agir pour l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes

- Amplifier la dynamique de l'insertion par l'activité économique, dont les structures sont essentielles auprès des personnes éloignées de l'emploi.
- Étendre le dispositif d'emplois francs pour permettre de diminuer les charges sur les emplois occupés par les jeunes.
- Soutenir l'embauche des jeunes diplômés : augmenter la prime à l'embauche d'apprentis de 4200 euros à 10 000 euros en l'étalant dans le temps, comme proposé par les organisations patronales, pour inciter à l'embauche.
- Faciliter l'apprentissage en augmentant la période durant laquelle les jeunes peuvent trouver un maître d'apprentissage et en diminuant les coûts pour les entreprises la première année. Obtenir un engagement de recrutement d'apprentis pour les entreprises ayant bénéficié du soutien de l'État durant la crise (110 milliards d'euros débloqués sans contrepartie à ce stade).
- Soutenir les acteurs de l'insertion par l'activité économique en pérennisant les crédits non consommés en 2020 du fait du confinement sous forme d'un Fonds d'urgence.
- Créer un fonds de solvabilisation des restes à charge des jeunes logés en foyer de jeunes travailleurs
- Créer un dispositif d'aide à la mobilité pour permettre aux jeunes demandeurs d'emplois aux revenus modestes ou inexistantes de rejoindre des zones d'emploi plus prometteuses dans le cadre de leur recherche d'emploi.

Agir contre la pauvreté des jeunes en créant de nouvelles sécurités

- Ouvrir le bénéfice du RSA aux jeunes de moins de 25 ans, sous conditions des ressources du foyer.
- Mettre en œuvre le dispositif de formation obligatoire jusqu'à 18 ans, partout sur le territoire et en faire une première évaluation d'ici 12 mois.
- Pérenniser l'interdiction de « sortie sèche » des dispositifs d'aide sociale à l'enfance.

- Améliorer le repérage des jeunes en situation d'exclusion à travers une meilleure mobilisation des acteurs institutionnels, le déploiement du service national universel, et un renforcement des crédits alloués à la prévention spécialisée.

Agir pour la jeunesse des quartiers

- Renforcer les prérogatives du Parlement pour évaluer l'équité territoriale et l'effectivité de l'accès aux droits sur tous les territoires de la République (éducation, emploi, accès aux services publics, sécurité, logement...) dans le cadre de débats parlementaires réguliers.
- Créer un dispositif expérimental « 1% orientation » visant à permettre aux lycéens des quartiers prioritaires de bénéficier d'une meilleure orientation et d'un accompagnement spécifique (Forums d'orientation, présentation de parcours métiers par les entreprises, immersions...), sur la base d'une contribution financière des grosses entreprises.
- Favoriser l'engagement des jeunes des quartiers : augmenter la participation des jeunes issus des QPV en service civique, prévoir un financement complémentaire pour les structures accueillantes, développer la participation des jeunes aux structures locales (missions locales, conseils de quartiers...).
- Renforcer les crédits alloués à la prévention spécialisée

Agir pour l'engagement citoyen et civique des jeunes

- Mieux informer les jeunes de leurs droits pour leur permettre de s'affirmer pleinement comme citoyens : diffusion de supports pédagogiques dans le cadre du parcours scolaire, création de rendez-vous des droits pour les jeunes, déploiement du dispositif expérimental « la Boussole des jeunes » sur l'ensemble du territoire national.
- Engager un grand plan pour le développement du service civique : sécuriser le financement, garantir l'accessibilité au dispositif via une meilleure information des publics, renforcer l'accompagnement des structures accueillantes pour les jeunes issus de territoires prioritaires (QPV).

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

L'éducation au service de la transition sociale et environnementale

Modifier la formation initiale et continue des enseignants

- Renforcer la pluridisciplinarité dans la formation des enseignants
- Former les enseignants aux questions économiques, environnementales et sociales, à des pratiques pédagogiques plus « pratiques » et collectives, à la gestion de projet, la création de partenariat et l'ouverture de l'école vers le monde extérieur

Enseignements et programmes

- Instaurer un socle de connaissance sur les enjeux environnementaux, économiques et climatiques « en fil rouge » dans toutes les matières.
- Développer chez l'élève l'engagement dans des clubs d'activité qui permettraient d'avoir des points en plus dans la moyenne.
- Développer les initiatives des collectivités comme l'installation de ruches ou de mares dans les établissements pour permettre aux enseignants de mener des véritables projets pédagogiques.

- Rendre obligatoire et non facultatif les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires afin de favoriser la pluridisciplinarité et la conduite de projets.
- Ajouter dans le programme un projet obligatoire inspiré de « Entreprendre Pour Apprendre » pour que les élèves développent l'esprit d'entreprendre ainsi que les compétences multiples notamment économiques nécessaires à la création d'une entreprise. Ces projets pourront mettre avant tout en avant l'économie sociale et solidaire afin de sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux et à l'inclusion.
- Faire de l'évaluation par compétences l'unique mode d'évaluation.
- Lors de la formation initiale, rendre obligatoire un stage dans une entreprise de l'ESS.

Orientation

- Sensibilisation le plus tôt possible aux formations sur les emplois de demain.
- Multiplier les contacts écoles/entreprises notamment pour ces formations.
- Ajuster les besoins des formations avec les entreprises.
- Travailler l'attractivité des filières techniques.
- Travailler sur les intelligences multiples : Remettre du « manuel » dans les programmes scolaires.

Enseignement supérieur, recherche et RSE

- Mettre en valeur les établissements qui mettent les questions environnementales au centre de leurs enseignements, quelle que soit la formation proposée en son sein, en les labellisant par exemple ou en finançant des bourses pour les universités.
- Développer le mécénat de compétence.
- Soutenir une initiative en cours : le Collectif Grandes Ecoles de la Transition lance plusieurs dispositifs pour cette formation de tous aux compétences, enjeux, changements de codes du monde d'après.
- Prioriser les budgets de la recherche sur des axes essentiels : santé, environnement, éducation

Modes de fonctionnement et usage

- Parvenir à une norme environnementale unique à respecter pour toute construction ou rénovation scolaire.
- Poursuivre avec les collectivités les améliorations concernant les cantines (bio et circuit court/ tarifs).
- Développer dans les établissements scolaires des lieux de cultures, des ruches, des panneaux solaires, des aires éducatives, ...
- Élargir les compétences des communes en termes de participation à un projet pédagogique de territoire. L'éducation nationale doit travailler avec les partenaires adéquats et s'inspirer des cités éducatives.

Numérique

Le rôle des outils

- Doter chaque enseignant d'un outil numérique de travail

Repenser la formation pour les élèves

- S'inspirer du programme au « Computer Science for All » lancé aux Etats-Unis par Barack Obama ;
- Nécessité de définir un projet numérique éducatif avant de doter les élèves : les outils ne se suffisent pas à eux-mêmes
- Former et développer l'esprit critique des élèves face, notamment, à la viralité des fake news ;
- Créer une nouvelle relation éducative entre enseignants et élèves ;
- Veiller à l'égal accès des élèves à la culture du numérique en mettant un terme au rapport genré qui

- privilégie la place des garçons.
- Mettre en place des binômes d'apprentissage entre parents d'élèves.
- Encourager dans les établissements des dispositifs d'apprentissage en direction des parents avec l'appui des associations ;
- Renforcer le lien enseignants-parents – comme l'a permis le confinement – dans l'accompagnement de l'élève. Créer des nouveaux projets de coéducation qui seront utiles dans de nouveaux scénarii de confinement
- Formation initiale (INSPE) : renforcer le profil des formateurs du numérique et rétablir un équilibre face aux Sciences de l'Éducation.
- La formation doit réaffirmer le rôle de chef d'orchestre et la liberté d'enseigner des enseignants

Enseignement à distance

- Penser le numérique pour lutter contre le décrochage scolaire, développer l'autonomie de l'élève, favoriser le travail collaboratif et la pédagogie inversée.
- En s'inspirant de la réussite de l'Agence numérique en santé, l'enseignement à distance doit être défini par l'ensemble du monde éducatif en précisant le rôle de chacun(e)
- Conceptualiser un enseignement qui soit à la fois présentiel, à distance et mixte

Le rôle de l'éducation nationale

- L'Éducation nationale doit s'emparer du « numérique » et redéfinir sa politique éducative.
- Un rôle régalien, garant de la protection des données. (Ex : plateforme Gar, gestionnaire d'accès aux ressources expérimenté dans la région Grand Est, EduConnect...)
- Développer une communication en direction des enseignants pour valoriser les dispositifs existants actuellement sous-exploités : Canopé, Cned, Tactileo, l'ecoleàlamaison
- Quel partenariat établir avec les Edtech et les Gafam ?
- Réussir les États généraux du numérique à l'automne en y associant l'ensemble des acteurs du monde éducatif.
- Doter l'Éducation nationale d'un vrai budget en recherche et développement.
- Un numérique dédié à la culture, aux médias et à la création : faire du numérique un véritable accès à la culture en suscitant l'envie (#culturecheznous), renforcer les liens entre enseignement à distance et médias (succès de France 4), utiliser les opportunités du numérique pour éveiller la curiosité des élèves et développer leur esprit critique.
- Faire du numérique un véritable accès à la culture en suscitant l'envie (#culturecheznous) ;
- Renforcer les liens entre enseignement à distance et médias (succès de France 4)
- Utiliser les opportunités du numérique pour éveiller la curiosité des élèves et développer leur esprit critique.

Les valeurs des députés LaREM : à réexplorer, redéfinir, réaffirmer

Ritualiser un travail collectif entre les députés du groupe sur la dimension politique de chaque texte, en amont de son examen

- Initier la réflexion politique dans la comREM concernée (car les commissaires sont ceux en général qui ont l'appétence pour tel domaine). Les GAP pourraient également être mobilisés mais en remettant complètement à plat leur fonctionnement
- Ensuite, il faut confronter la position de la comREM à l'ensemble du groupe. Cela permettra aussi de légitimer la position que les commissaires porteront ensuite au nom du groupe (une certaine approche

peut être en surreprésentation au sein d'une comREM par rapport à l'ensemble du groupe, il faut donc en débattre). Cette étape pourrait notamment passer par une réunion de groupe spécialement dédiée à ce sujet.

- A été évoquée l'opportunité d'élire un député en charge de l'émulation politique au sein du groupe pour suivre et coordonner ces réflexions en fonction du calendrier des textes à venir.
- Mais afin que ce travail de se traduise pas par un énième process, il faut adopter une méthode qui garantisse que ces réflexions déboucheront sur des déclarations de principe formelles qui présenteront la position des députés LaREM. L'articulation avec la proposition n°2 est donc indispensable.

Créer un espace d'initiative et d'expression

- Création d'une « Agora des propositions », au sein duquel les députés pourraient formaliser des idées et donner leur avis
- Recréer de la proximité avec le Président de la République
- Mettre en place une véritable articulation politique entre les députés et le mouvement
- Créer un nouveau think tank républicain, qui permettrait de produire de la pensée politique propre à notre mouvement, d'engager à nouveau des intellectuels dans notre réflexion et de maintenir le lien avec les corps intermédiaires et la société civile

Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Santé environnementale

- Transformer le Groupe interministériel Santé environnementale en une structure pérenne
- Créer un observatoire national de la santé environnementale
- Créer un groupe de travail interministériel « Santé humaine, santé animale, santé de la biodiversité »
- Introduire une formation à la santé environnementale dans le cursus initial des professionnels de santé
- Faire de la « construction de la santé du citoyen » la quatrième mission de base de l'enseignement primaire
- Encourager de nouveaux métiers
- Intégrer des modules dédiés aux perturbateurs endocriniens
- Réduire le bruit des transports
- Mieux appréhender l'acoustique des logements
- Mieux prévenir et sanctionner le bruit de voisinage
- Généraliser les observatoires locaux du bruit
- Intensifier la lutte contre la pollution de l'air intérieur et extérieur en assurant une approche transversale entre les différents secteurs
- Promouvoir l'application du plan de gestion de sécurité sanitaire des Eaux potables par les collectivités
- Améliorer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine
 - Augmenter le nombre de captages prioritaires protégés et surveiller les substances émergentes
 - Réduire l'usage des pesticides en particulier sur les zones de captages d'eau potable
- Instituer une redevance au bénéfice des agences de l'eau
- Favoriser la création d'espaces naturels en concertation et en cohérence avec les sociétés humaines
- Insister sur la vulnérabilité des écosystèmes aquatiques face aux espèces exotiques envahissantes

- Valoriser tous les services rendus par les écosystèmes aquatiques
- Améliorer significativement la continuité écologique des cours d'eaux / Protéger, conserver et restaurer les zones humides
- Mieux gérer, protéger et conserver les eaux intérieures et les milieux fluviaux
- Maintenir le cap de la loi anti-gaspillage et économie circulaire
- Poursuivre la sensibilisation de la population et étendre les mesures de précaution
- Soutenir la recherche et améliorer la réglementation existante sur les additifs utilisés
- Créer une plateforme de technologies propres et sûres, placée sous l'égide de l'INERIS et l'ANSES
- Analyser le rôle de la biodiversité dans l'émergence et la limitation des épidémies
- Approfondir la connaissance des relations entre la propagation de l'épidémie et les paramètres environnementaux
- Estimer les impacts de l'épidémie et des mesures de confinement sur la santé des salariés
- Estimer l'impact sur la santé de la population des modifications de l'environnement induites par le confinement
- Valoriser le concept de « santé des écosystèmes » dans les plans de santé publique
- Développer des solutions bio-inspirées ou fondées sur la nature
- Développer une filière de collecte et de traitement du « déchet Covid-19 »
- Attribuer une personnalité juridique aux écosystèmes en concevant un cadre contraignant et structurant susceptible d'empêcher les projets risquant de leur nuire

Biodiversité

- Conditionner les aides attribuées aux entreprises à des critères environnementaux
- Mise en place d'un indicateur forêt/terre pour s'assurer que le plan de relance ne génère pas une augmentation des importations de produits exerçant directement ou indirectement une pression sur les forêts et les écosystèmes
- Appliquer au soja la même réglementation que celle votée pour l'huile de palme
- Exclure clairement les PFAD du mécanisme fiscal d'incorporation aux agrocarburants
- Mettre en place des politiques d'accompagnement technique et financier afin de faire évoluer le secteur français vers des élevages plus autonomes vis-à-vis de l'alimentation protéinique
- Mettre en place un plan d'investissement massif dans les outils de transformation des protéines végétales au sein des territoires en convertissant par exemple des sites industriels obsolètes issus de l'industrie agroalimentaire ou en créant de nouvelles unités.
- Augmenter les investissements publics dans la recherche agronomique et variétale sur les protéines végétales
- Étendre l'expérimentation d'un menu végétarien hebdomadaire à l'ensemble de la restauration collective
- Augmenter les aides à la conversion et pour la production en bio et en agroécologie
- Mettre en place une « prime à la conversion des cantines en bio et local »
- Inciter fiscalement la diminution des engrais azotés de synthèse
- Réévaluer la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique en la dotant notamment de moyens financiers pour favoriser l'adaptation du secteur agricole
- Financer notamment les mesures d'adaptation fondées sur la nature comme l'agroforesterie, l'adaptation des variétés et des espèces cultivées, des races et variétés adaptées aux terroirs, le stockage de carbone dans les sols, la diversification des productions
- Renforcer les paiements pour services environnementaux (PSE) pour les agriculteurs
- Mettre en place des indicateurs de consommation des ressources naturelles pour diminuer notre demande en terres cultivables

- Développer une fiscalité plus favorable à la rénovation qu'à la construction neuve en périphérie en créant un bonus sur la rénovation et un malus sur les constructions
- Supprimer l'abattement de 50% de la taxe d'aménagement pour les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes, entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale, parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale par modification de l'article L 331-12 CU
- Réaligner la taxation des espaces de stationnement ouverts à même hauteur que les espaces de stationnement couverts
- Étendre l'obligation de perméabilisation des places de stationnement à toute nouvelle construction (publique, privée)
- Réduire la vacance des bureaux Soit en rendant obligatoire la taxe sur les friches commerciales appliqué aux bureaux (T AFC) Soit en instaurant une taxe annuelle sur les locaux à usage professionnels vacants depuis plus de deux ans
- Supprimer l'amendement voté au PLF 2020 modifiant les règles applicables au remboursement partiel de TICGN pour les entreprises agricoles
- Exclure clairement les PFAD du mécanisme fiscal d'incorporation aux agrocarburants et prévoir le même dispositif pour le soja
- Sortir les zones humides et les espaces naturels de l'assiette de l'IFI (ou ramener leur taux au niveau plancher) et les exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)
- Exonérer les tourbières de la TFPNB (la taxe additionnelle a été supprimée lors du PLF 2020 mais il reste la TFPNB)
- Promouvoir fiscalement les ORE (obligations réelles environnementales).
- Augmenter les moyens humains et financiers de l'OFB
- Augmenter les effectifs des parcs nationaux pour que les missions de développement local et d'éducation à l'environnement ne soient pas abandonnées mais, au contraire, considérablement renforcées
- Augmenter les dotations des réserves naturelles nationales notamment pour y développer le volet d'éducation à l'environnement
- Augmenter les effectifs des Agences de l'eau dont la baisse des schémas d'emploi conduit à des risques psycho-sociaux forts et à renoncer à certaines missions « non prioritaires » comme le travail sur les continuités écologiques
- Augmenter les moyens alloués aux parcs marins, aires éducatives, réseau Natura 2000

Mieux consommer

- Établir des partenariats avec l'État, les collectivités territoriales, les associations locales pour créer des contenus pédagogiques sur la consommation durable
- Renforcer le poids des associations de consommateur dans les politiques publiques et décisions liées au consumérisme en les associant à d'autres ministères que Bercy (MTES/Agriculture)
- Faire une mission d'information parlementaire ou un groupe de travail sur le sujet
- Faire un suivi des Directives qui doivent être transposées au plus tard en janvier 2022 (directives UE (2019/770 et 2019/71) avec le Gouvernement et éventuellement les compléter
- Faire un suivi avec le MTES pour s'assurer que les décrets/circulaires respectent l'esprit de la loi et contrôler l'efficacité de leur application.
- Étudier la possibilité de créer de nouvelles obligations pour les producteurs à travers une obligation d'information ou la mise en place d'une REP

- Pour les industriels, mise en place d'une modulation de la redevance pour pollution en fonction de plusieurs critères permettant d'évaluer le degré d'impact sur l'eau. Cette redevance resterait au profit des agences de l'eau.
- Réflexion autour de la mise en place d'un censeur d'État dans la gouvernance des agences de l'eau pour vérifier que ces redevances contribuent à la dépollution de l'eau.
- Faciliter le financement et l'investissement participatif et des collectivités locales dans les projets d'ENR notamment via des fonds régionaux tout en valorisant dans les appels d'offres nationaux les projets faisant appel au financement citoyen et à l'investissement des collectivités locales.
- Faciliter la participation citoyenne dans le développement de projets d'ENR locaux et faciliter la création de communautés énergétiques citoyennes et locales notamment en révisant la réglementation concernant l'accès à la production d'énergie verte locale.

Se déplacer

- Augmenter durablement le budget de l'AFITF afin d'atteindre le scénario le plus ambitieux du COI serait une mesure à fort affichage politique et qui ne trahit pas nos valeurs
- Une surprime à la prime à la conversion/bonus automobile sur le modèle de ce que propose la Métropole du Grand Paris et d'autres collectivités : faire baisser le prix d'accès à des véhicules encore trop chers pour les ménages les plus précaires ;
- Accélérer la conversion du parc automobile professionnel par un retour à un bonus fixe de 6000€
- Une extension du Forfait mobilités durables ;
- Éligibilité aux frais réels ;
- Favoriser le déploiement duetrofit par la création d'une prime à la conversion pour le Retrofit
- Améliorer la planification du déploiement des bornes de recharges au niveau régional pour plus de visibilité et de cohérence et lever les doutes de certains potentiels acquéreurs de véhicules vertueux. L'augmentation du nombre de bornes pourrait être financée par un outil innovant : la « Garantie Première perte ». A travers ce dispositif, l'Etat couvre, par le biais de CEE, les pertes de rentabilité constatées durant les 3 ou 4 premières années d'exploitation des bornes ou stations.
- Toute montée au capital d'Air France-KLM doit se faire sous condition que le cadre social des entreprises ciblées soit au moins équivalent avec les standards français et néerlandais. Il s'agit de réintroduire une équité sociale entre les pavillons européens.
- Le soutien de l'État doit obligatoirement s'accompagner d'une stratégie de long terme de renouvellement et d'optimisation des flottes vers des modèles plus vertueux. Il s'agit également de soutenir la filière aéronautique française durement touchée par la crise.
- Le soutien de l'Etat pourra également aller vers le secteur aéroportuaire en contrepartie d'engagements fermes de décarbonation des infrastructures et services au sol : électrification/transition des flottes tarmac au sol, des services de handling, transition énergétique, compensation carbone.
- La recherche doit notamment s'accroître sur le développement de nouveaux carburants renouvelables au profit du recours aux carburants de synthèse à l'impact limité sur l'affectation des sols.
- De manière plus générale des mesures de compensation carbone devront être exigées de l'ensemble des compagnies et entreprises qui auront été accompagnées par l'Etat avec la mise en place d'un plan de décarbonation/compensation comprenant des jalons intermédiaires obligatoires.
- Alors que l'État s'apprête également à soutenir la SNCF. Des synergies sont à imaginer et renforcer entre le transport ferroviaire et le transport aérien, par le développement de billets multimodaux Air/Rail & Rail/Air.

- Il s'agirait de mettre à profit la qualité de l'interface aéroportuaire de Paris (Hub Mondial) et l'efficacité de réseau ferroviaire national, afin de réduire la dépendance aux connexions aériennes intérieures
- Une taxe au décollage et à l'atterrissage des aéroports européens pourrait être imaginée, ciblant les compagnies qui n'appartiennent pas à l'ETS
- Augmenter les investissements dans le plan vélo et en flécher une partie à destination des territoires ruraux
- Mettre en place un fond d'intermodalité cyclable"
- Renforcer l'intermodalité train + vélo
- Baisse de la TVA à 5,5% pour les transports du quotidien, afin de générer de la marge pour les opérateurs et les AOM
- Le fret ferroviaire doit faire pleinement partie du plan de relance économique
- Soutenir la transition énergétique du parc de véhicules utilitaires lourds et légers. A ce titre, les suramortissements décidés en PLF deviennent inefficaces du fait de la fiscalité négative engendrée par la crise, et la baisse du cours du pétrole a un impact sur le TCO. Réfléchir à une adaptation temporaire des dispositifs par un crédit d'impôt à la place du suramortissement
- Accélérer les discussions à l'échelle européenne sur le premier volet du Paquet Mobilité afin d'avoir une mise en application à très court terme
- Exiger que les entreprises dont l'Etat est actionnaire n'aient recours pour leurs opérations de transport qu'à des entreprises respectant la charte CO2 de l'ADEME
- Revoir la fiscalité des entrepôts logistiques, qui génèrent de faibles marges et sont taxés à hauteur d'industries classiques
- Faire de la mobilité et des transports un des outils de la relocalisation de notre industrie
- Identifier les besoins en mobilité notamment dans territoires peu denses pour y répondre au mieux (rejoint l'idée de partir de la demande et pas de l'offre) : diagnostic précis de la demande
- Exiger que les entreprises s'engagent sur des déplacements professionnels par le train plutôt que par avion
- Renforcer la part de l'hydrogène "vert" dans la mobilité électrique et plus particulièrement dans la mobilité lourde et en reconnaissant cette énergie comme prolongateur d'autonomie en mobilité électrique (batterie)
- Engager le développement pour les trains puis les cars longues distances en mobilité hydrogène "vert"
- Développer l'aspect réglementaire de l'hydrogène « vert »

Se loger

- Renforcer le plan d'action cœur de ville pour accompagner la revitalisation des centres villes et ainsi lutter contre l'étalement urbain & encourager par des incitations fiscales (exonérations TF etc..) la réhabilitation de locaux/terrains/immeubles en centre-urbain
- Réduire le coût d'installation en centres-villes (cibler villes moyennes par exemple) en baissant la fiscalité locale (compétence commune) - et compenser la perte pour les communes par une aide État/Région
- Soumettre à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) les entrepôts et centres logistiques aujourd'hui exonérés, flécher les recettes fiscales vers les opérations de revitalisation des centres-urbains
- Moduler la taxe sur les surfaces commerciales en fonction de la localisation des commerces, avec une majoration pour l'installation d'un commerce en dehors du centre, et une minoration pour l'installation en centre-ville

- Le SCOT lui donner obligatoirement une échelle supra communautaire car c'est à cette échelle que les grands enjeux de bassin de vie et autres peuvent se travailler
- Le PLUI doit être repensé pour devenir un vrai document communautaire. Il doit perdre son nom de plan LOCAL INTERCOMMUNAL symbole de toutes les difficultés. Il doit être quantifié afin de définir les grands équilibres sans être forcément spatialisé ni trop stricts dans les règles de construction et autres...). Il doit guider toutes les politiques intercommunales (Economie, habitat, déplacement, etc...). Il pourrait s'appeler le « Plan Intercommunal d'Aménagement ».
- Rétablir les budgets rénovation de 2017 et augmenter à 3,5 milliards la part des investissements de l'Etat (hors CEE)
- Attribuer 100% des recettes des quotas carbone à la rénovation énergétique en dotant l'ANAH (pour les programmes nationaux) et les DETR (pour abonder les programmes de rénovation territoriaux)
- Réintroduire des aides (ou des obligations) pour les 9e et 10e déciles pour donner un signal clair aux français les plus aisés de contribuer à l'effort national.
- Stabiliser tous les dispositifs d'aides pour 3 ans minimum afin de donner de la visibilité au marché.
- Soutenir l'atteinte du niveau BBC par un certain nombre d'aides et de dispositifs spécifiques
- Lancer un programme de rénovation 100% financé, 100% accompagné, 100% rénové pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté (3 premiers déciles, contre 85% aujourd'hui)
- Lancer un programme à destination des propriétaires bailleurs (pour aider les locataires précaires) : obligation de travaux assortie d'une aide de 30% du prix des travaux et d'une avance de 100% du prix des travaux sur simple demande des propriétaires (remboursement sur les économies d'énergie sur le long terme et/ou à la vente du bien)
- Permettre aux locataires de réaliser eux-mêmes des travaux d'économie d'énergie sur le même modèle que celui relatif aux travaux d'adaptation du logement aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie réalisé aux frais du locataire
- Publier le décret sur l'indécence énergétique avec un seuil permettant de définir comme indécents les passoires thermiques.
- Créer un réseau de points "Info Habitat" pour couvrir tout le territoire
- Créer un guichet unique régional de la rénovation immobilière qui s'appuierait sur les Points Rénovation Info Service (PRIS)
- Créer un prêt à taux 0 pour tous travaux de rénovation énergétique
- Lancer un fonds de relance à la rénovation énergétique efficace et performante, appuyé sur les CEE, cofinancé par l'Etat et les régions, pour relancer le secteur BTP/Artisanat après la crise et accélérer l'effort de rénovation
- Réduire l'empreinte carbone des bâtiments via la mise en place de procédés « d'efficacité énergétique » soit le rapport entre l'énergie consommée et l'énergie produite
- Encourager la rénovation grâce à une meilleure structuration des acteurs, à l'échelle territoriale impliquant sur une même plateforme les financeurs ANAH, ADEME... un collège d'artisans reconnus et la maîtrise d'œuvre (Bureaux d'études techniques et coordinateurs de chantier)
- Mettre en place un plan pluriannuel pour la rénovation des bâtiments universitaires (1/3 des bâtiments publics de l'Etat)
- Favoriser l'installation d'unité de production d'ENR dans les bâtiments neufs et lors des rénovations pour encourager l'autoconsommation
- Créer un médiateur de la rénovation énergétique afin de lutter contre le démarchage abusif et frauduleux et redonner confiance aux particuliers dans la rénovation énergétique
- Prendre en compte, de manière systématique et obligatoire, la « ventilation » dans les travaux de rénovation et d'isolation thermique de tous bâtiments neufs et existants
- Prévoir des outils d'évaluation permettant de garantir les résultats des travaux dans les bâtiments

- Inclure dans les PCAET (plan climat air énergie territorial) l'obligation de traiter de la thématique de la qualité de l'air intérieur lorsque le plan traite de la rénovation des bâtiments
- Prendre en compte l'isolation sonore, au même titre que l'isolation énergétique et la ventilation permettant d'assurer une bonne qualité de l'air
- Incitations financières : tous les CEE centrés sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments pourraient être bonifiés en cas d'engagement de résultats sur la qualité de l'air intérieur
- Renforcer les capacités de contrôle et d'intervention des collectivités territoriales au regard des logements insalubres et/ou dangereux par un « permis de louer »
- Rendre obligatoire le Diagnostic technique global pour une meilleure information
- Repenser la tarification sociale pour garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et pour assurer une gestion durable des ressources en eau
- Créer un signalement à l'ANAH simplifié par les médecins des logements malsains pour leurs occupants

Se nourrir

- Intégrer une stratégie alimentaire dans tous les SCOT de France
- Accélérer la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux par la contractualisation
- Gouvernance des PAT à l'échelle régionale en lien avec les CRALIM
- Renforce localement le rôle des citoyens, éventuellement des associations de consommateurs, pour les impliquer dans les politiques locales et dans la formation/pédagogie et l'information du Public
- Mettre en place des tickets restaurants verts pour massifier la demande de produits locaux de saison (AMAP, magasins de producteurs)
- Loi foncière agricole prévoyant des zones agricoles d'intérêt public
- Réunir tous les ans les Etats Généraux de l'Alimentation
- Réformer la PAC
- Nouvelle génération de traités et accords commerciaux bilatéraux conformes aux engagements des accords de Paris sur le climat

Commission des affaires économiques

Agriculture et alimentation

- Conditionner le financement des organisations de producteurs ou des associations d'organisations de producteur à la mise en place d'une rémunération minimum des producteurs
- Inciter les organisations de producteurs ou les associations d'organisations de producteurs à contractualiser avec les distributeurs selon les coûts de productions réels. Les distributeurs refusant de jouer le jeu pourraient être sanctionnés fiscalement
- Continuer le travail engagé sur la protection du foncier agricole: sanctuariser certaines parcelles pour l'agriculture, que ce soit en milieu urbain ou rural
- définir une grille de prix sur tous les produits agricoles et alimentaires, correspondant à leur coût de production
- Inciter les agriculteurs à intégrer une organisation de producteurs ou une association d'organisations de producteurs
- Aller vers une convergence des normes sociales, fiscales et environnementales entre les états-membres
- Revoir les normes de l'OMC pour aller vers plus de convergence des normes et introduire la possibilité pour les états de taxer ou interdire les produits qui ne répondent pas à leur norme

Entreprises et industrie

- Utiliser le levier de la commande publique pour soutenir la relance ;
- Intégrer le lieu de production dans les critères de marchés publics
- Mener à bien le travail de simplification administrative envisagée par le biais de la loi ASAP
- Supprimer la C3S
- Récupérer la gestion de la CVAE en contrepartie de l'affectation aux régions d'une part de l'IS
- Permettre aux petites entreprises d'amortir le PGE sur 10 ans au lieu de 5 actuellement et plafonner le taux du PGE à 0,5%
- Sauvegarder les savoir-faire stratégiques et traditionnels : introduire des critères de préférence locale dans les marchés publics, continuer à développer le label « Indication Géographique » pour les produits manufacturés (pour favoriser les circuits courts), encourager le tourisme de savoir-faire afin de promouvoir les commerces et artisans français.
- Reporter les soldes à une date prenant en compte la saisonnalité des vêtements à écouler, en même temps que la concurrence des pure-players et du e-commerce en général, et enfin du besoin pour les commerçants de bénéficier d'une période de latence entre la réouverture et les soldes.
- D'aucuns jugent que le critère de refus préalable de prêt bancaire associé aux volets 2 et 3 du Fonds de solidarité est jugé trop restrictif. En effet, certaines TPE dont l'activité risque d'être durablement fragilisée ne souhaitent pas contracter un prêt de trésorerie.
- Les dépenses en matériel de protection représentant un montant important, elles pourraient être échelonnées sur plusieurs mois: ce qui implique de supprimer dans la loi les délais de paiement aux fournisseurs à 60 jours ou 90 jours
- Une diminution des cotisations d'assurance correspondant à deux mois de non-activité

Numérique

- Assurer une certaine visibilité aux opérateurs dans le cadre du déploiement de la 5G, en s'assurant du fait que les demandes d'autorisation relatives aux équipements délivrés par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) seront bien rendues avant les enchères
- La prise en charge par le fonds national pour la société numérique des surcoûts relatifs au déploiement de la fibre

Tourisme

- Prolonger au-delà de la période de fermeture, avec clause de réexamen trimestriel, l'exonération de cotisations sociales pour les entreprises du secteur CHR
- Prolongation des mesures prises en faveur de l'activité partielle jusqu'au 15 mars 2021 pour tous les CHR et toutes les entreprises du tourisme
- Inciter les Français à consommer dans les restaurants lorsque ces derniers auront de nouveau ouvert, au besoin en limitant réglementairement la possibilité de les utiliser dans les enseignes de la grande distribution.
- Certains députés proposent de baisser le taux réduit de TVA sur l'hôtellerie et la restauration de 10 % à 5,5 %. A défaut, il pourrait être demandé à l'État d'exonérer le secteur de TVA pour les 3 premiers mois qui suivront la réouverture
- Permettre à 450 000 personnes supplémentaires issues des classes populaires de partir en vacances cet été en augmentant fortement le budget alloué au dispositif d'aide aux vacances des caisses d'allocations familiales (VACAF) : 90 millions d'euros versés par l'État au Fonds national d'action sociale avec un fléchage sur le départ en vacances des familles

Logement et construction

- Recours à une gestion dématérialisée des procédures lorsque c'est possible
- Mise en place d'un taux de TVA super-réduit ou d'une exonération de TVA sur les livraisons faites pendant la période d'application des prescriptions du guide de l'OPP-BTP
- Pérenniser les aides supplémentaires apportées aux sans-abri pendant la crise et de consolider les services de réinsertion dans la société, afin de faire reculer ce phénomène, conformément à l'une des promesses de campagne du candidat Macron

Énergie

Énergies renouvelables

- Prolonger d'un an la validité des autorisations administratives
- Reporter les délais pour certaines obligations de suivi réglementaire ou en matière de formation
- Permettre le report de l'entrée en vigueur du complément de rémunération sur la base d'un justificatif fourni par le gestionnaire de réseau

Rénovation thermique

- Créer un fonds d'urgence à destination des TPE et des PME réalisant des travaux d'économie d'énergie
- Dispenser du passage des bureaux de contrôle pour certains types d'opérations (opérations « coup de pouce » notamment)
- Flécher des financements supplémentaires vers la rénovation

Commission des finances

La nécessité d'un accord européen ambitieux

- Inciter les États membres de la zone euro, y compris la France, d'examiner la structure de leurs finances publiques afin de dégager des marges d'économies dans le fonctionnement des administrations publiques et ce, sans pratiquer d'austérité sur le plan des prestations versées d'une part et de l'investissement public d'autre part.
- Soutenir la proposition de la commission européenne consistant en l'émission, durant les trois prochaines années, d'un emprunt à long terme de l'ordre de 100Md€ garantis par les États membres et financés par de nouvelles ressources communautaires, en particulier une taxe GAFA et une taxe carbone aux frontières
- Utiliser massivement l'investissement à l'échelle de l'Union européenne en soutien des actions suivantes :
 - un plan pour la rénovation énergétique des bâtiments ;
 - le développement du fret ferroviaire ;
 - « l'europanisation » de certaines filières industrielles telles que le numérique, l'aéronautique ou l'automobile, en revisitant si besoin la doctrine européenne en matière de droit de la concurrence ;
 - la relocalisation des filières de production des énergies renouvelables ;
 - le développement de la filière hydrogène ;
 - le développement de véhicules propres.

Articuler les politiques européennes avec les politiques menées au niveau national

- Elargir la doctrine d'utilisation des fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts à des domaines tels que le financement des grandes infrastructures ou de l'immobilier public en raison de leurs longues durées d'amortissement
- Réorienter l'épargne « courante » vers l'investissement productif et inviter les ménages à utiliser leur épargne « forcée » accumulée pendant le confinement vers la consommation finale
- Favoriser la prise de participation par la puissance publique, via la Caisse des dépôts ou l'Agence de participation de l'Etat, au capital des PME et Ets dans les secteurs les plus en difficulté. La mobilisation de fonds privés, à l'instar de l'accord entre l'État et les assureurs, gérés par la puissance publique est également à envisager.
- Revaloriser les métiers de l'hôpital et de la dépendance
- Garantir la lisibilité des politiques de relance à travers la création d'une mission budgétaire spécifique dédiée à la relance économique ou par un Programme d'investissement d'avenir (PIA4).

Lutter contre la fraude fiscale

Suivre les recommandations du rapport de la Cour des Comptes « La Fraude aux prélèvements obligatoires » remis au Premier ministre le 02 décembre 2019 :

- D'une estimation approfondie de la fraude en matière de TVA, d'IS, d'IR et de cotisations sociales ;
- D'une évolution des systèmes d'information en vue de faciliter l'exploitation statistique des données du contrôle fiscal et social ;
- D'une intensification des échanges de bonnes pratiques en matière d'évaluation de la fraude fiscale au niveau européen ;

Dans le domaine de la prévention :

- La poursuite des efforts de simplification de la norme relative aux impositions de toutes natures et aux cotisations sociales ;
- La nécessité de prévoir dès la conception des lois relatives à la fiscalité les outils de leur contrôle ;
- La réalisation d'une revue annuelle des textes fiscaux et sociaux les plus complexes et générateurs de fraudes et permettant de rendre compte dans le PLF et le PLFSS des mesures à prendre afin d'améliorer la qualité de la norme fiscale.
- La démarche permettant de sécuriser la déclaration ou le recouvrement des prélèvements obligatoires;
- La pratique du recouvrement de la TVA par des tiers en matière de commerce en ligne ;
- La facturation électronique et le pré-remplissage des déclarations ;
- Introduire une réflexion autour du « socle citoyen ».

En ce qui concerne la fraude fiscale internationale

- Poursuivre la lutte contre les paradis fiscaux en mettant à jour la liste des États et territoires non coopératifs (ETNC).
- Promouvoir l'élaboration d'un traité international concernant la répression pénale de la fraude fiscale.
- Mieux mobiliser les administrations chargées de la détection et de la répression de la fraude au service d'une stratégie nationale cohérente.
- Améliorer la détection de la fraude aux prélèvements obligatoires en : i) Renforçant la capacité de la DGFIP à solliciter et à exploiter le renseignement fiscal ; ii) Créant une mission d'enquête à l'Acoss,

- pour les cas de fraude complexe et à l'internationale ; iii) Elargissant le dispositif des aviseurs (actuellement limité à l'IS dans les seules affaires d'évasion fiscale internationale) ; iv) Développant les échanges directs d'information entre l'Acoss et la DGFIP ; v) Créant des fichiers partagés entre administrations, notamment pour ce qui est des procédures en matière de travail illégal.
- Spécialiser et professionnaliser les activités de lutte contre la fraude aux prélèvements obligatoires en : i) Rationnalisant la programmation et l'exploitation des données de masse (datamining/Big data) ; ii) Créant des brigades de vérification spécialisées « anti-fraude » ; iii) Renforçant les moyens de lutte contre la fraude dans le réseau des Urssaf.
 - Renforcer l'efficacité de la chaîne pénale en matière de lutte contre les atteintes aux finances publiques en : i) Précisant la politique pénale en matière de fraude aux prélèvements obligatoires ; ii) Indiquant aux parquets les critères d'orientation des procédures entre les services de police fiscale respectivement placés sous l'autorité des ministres chargés des finances et de l'intérieur ; iii) Systématisant les enquêtes patrimoniales avant jugement et les mesures de saisie pénale conservatoires en lien avec l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc).

Un plan d'urgence post-crise pour protéger le tissu économique

- Prévoir une aide de 3 000€ par TPE en difficulté
- Rétablir l'aide à la recherche d'un premier emploi (ARPE), supprimée depuis le 1er janvier 2019, afin de leur garantir un filet de sécurité dans un contexte de crise.
- Mettre en place une prime à l'embauche qui pourrait être bonifiée pour les premières embauches de jeunes en sortie de formation initiale, en complément de l'ARPE, afin de faciliter l'insertion sur le marché du travail de la « génération 2020 »
- Généraliser la Garantie Jeunes afin de l'étendre aux jeunes de moins de 25 ans qui sont hors des dispositifs d'aides sociales et renforcer le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
- Amplifier le choc de compétences mis en œuvre par la réforme de la formation professionnelle : mettre en place un « plan de sauvegarde pour l'apprentissage » pour financer la gratuité pour l'employeur de la première année d'embauche d'un apprenti

Redéfinir notre modèle social

Un bouclier social post-crise articulé autour de

- La reconduction de l'aide exceptionnelle de solidarité en juin et en juillet, en étudiant une augmentation de son montant et l'extension du champ des bénéficiaires (en incluant notamment les allocataires de l'ASPA et de l'AAH)
- La reconduction de l'aide aux jeunes en situation de précarité jusqu'à la fin du mois d'août 2020 ;
- Une réflexion autour de l'opportunité d'octroyer un mois de bourse supplémentaire pendant l'été 2020 aux étudiants et, à plus long terme, de « défamilialiser » les critères d'attribution des bourses ;
- La prolongation de la trêve hivernale jusqu'en novembre 2020, date du début de la trêve 2020-2021 ;
- La mise en œuvre d'un fonds national d'urgence d'aide au paiement des loyers qui pourraient notamment être alimenté par les sommes issues des amendes dressées pour non-respect du confinement, dont le montant représentait environ 150 M€ ;
- L'extension du RSA aux moins de 25 ans sans ressource et ne bénéficiant d'aucune aide sociale afin d'offrir un filet de sécurité à une population qui risque d'avoir des difficultés à accéder au marché du travail dans un contexte de récession.
- Le maintien, autant que nécessaire, de l'aide alimentaire.

La révision des politiques de solidarité

- Au niveau national : la construction du service public de l'insertion (SPI) doit être relancée et accélérée, puis déclinée localement en impliquant les parlementaires, afin de mieux articuler l'activité économique et l'inclusion sociale ;
- Au niveau régional : la fonction de coordination interministérielle déconcentrée des Hauts-Commissaires à la lutte contre la pauvreté (rattachés aux préfetures de Régions) doit être davantage affirmée. Aux côtés des parlementaires, ils pourraient être des acteurs-clés pour coordonner les multiples acteurs de la solidarité dans les territoires (CCAS, CAF, MDPH, associations...);
- Au niveau départemental : la création de cellules départementales d'aide d'urgence aux paiements des loyers, pilotées par les Préfets, devrait être envisagée rapidement. Elles pourraient regrouper, par exemple, les CAF, les FSL, les associations et travailleurs sociaux, les bailleurs sociaux, les élus locaux, CCAS et parlementaires. En outre, il conviendrait de faire de « La France, une chance », dispositif interministériel lancé par le Président de la République, qui regroupe des entreprises engagées et se structure en clubs dans chaque département, un interlocuteur important pour favoriser l'engagement du monde économique et l'inclusion dans l'emploi.
- Au niveau communal : il serait pertinent de mobiliser les Cités éducatives lancées dans les QPV, mais qui n'ont pas encore pu véritablement voir le jour, pour mettre en place leurs projets initiaux. Elles pourraient être un outil, par exemple, pour accompagner les élèves en difficulté du fait de la crise du covid-19 ou encore pour assurer la continuité pédagogique (lutte contre l'illectronisme...).
- Créer un « guichet unique » destiné aux jeunes précaires dans les départements ou les communes afin qu'ils puissent être informés efficacement sur leurs droits

Vers un revenu universel d'activité

- Engager un grand plan de lutte contre le non-recours aux droits sociaux
- Engager une réflexion sur un RUA pour les plus précaires

Vers une sécurité sociale du logement

- Étudier l'évolution du dispositif « Visale », trop stigmatisant vis-à-vis des locataires qui y recourent, vers un mécanisme assurantiel qui se rapprocherait de la Garantie universelle des loyers (GUL) qui avait été prévue par la loi ALUR de 2014
- Accompagner le dispositif du lancement d'un plan de relance de la construction de logements décents, neufs et écologiques et dédiés à toute les formes d'habitat (très social, social, intermédiaire, privé), notamment dans le cadre du « Green new deal » européen

Réaliser la promesse républicaine de l'égalité territoriale

- Essayer, à titre expérimental, un principe de subsidiarité réciproque : si une mesure de la compétence de l'échelon supérieur n'est pas mise en place, l'échelon inférieur pourrait, à titre expérimental, la mettre en place
- Garantir l'accès à un socle de services universels à moins de 30 minutes de trajet en déployant en nombre suffisant les maisons de services au public (MSAP) et les Maisons France Services
- Soutenir le commerce en milieu rural par des exonérations d'impôts locaux et en accompagnant leur transition numérique

- Créer un fonds d'innovation territorial issu du programme d'investissement d'avenir (PIA), qui pourrait être abondé par les régions, pour soutenir les projets des territoires ruraux
- Encourager le développement du télétravail et mettre en avant la qualité de vie en milieu rural

Accélérer la transition vers une nouvelle agriculture

- Mettre en place une PAC plus « verte », qui devra inciter les agriculteurs à accroître leur effort en matière de transition écologique autour d'objectifs clairs : adaptation au changement climatique, développement de la biodiversité, réduction des produits phytosanitaires.
- Avoir une politique commerciale de l'UE offensive et équilibrée
- Mener une politique publique ambitieuse pour redéfinir le rôle des différents acteurs du secteur de la forêt, afin de donner à la filière bois les moyens pour préserver la ressource et soutenir les industries associées.

Commission des affaires européennes

L'autonomie alimentaire au service d'une Europe durable

- Généraliser et valoriser les paiements pour services environnementaux
- Créer une comptabilité environnementale en intégrant les ODD et en particulier ses dimensions humaine et paysagère, sur le modèle de la chaîne comptabilité AgroParisTech/Unesco
- Lutter contre l'artificialisation des sols et la disparition du foncier agricole
- Création d'un outil de mesure « Autonomie et dépendances » pour mesurer la valeur humaine, sociale, économique de l'autonomie et ce que nous coûtent financièrement les dépendances
- Conditionner les contrats de libre-échange européen à cet outil.
- Relocaliser en Europe les productions stratégiques *
- Nouer des partenariats entre territoires français et/ou européens autour de contrats d'approvisionnements vertueux écologiquement, économiquement et socialement *
- L'environnement et les ressources sont des biens communs, qui doivent être gérés dans le cadre d'une véritable stratégie de solidarité territoriale *
- Développement d'une stratégie de territorialisation des productions alimentaires, d'une cartographie des flux de production alimentaire *
- Renforcement du soutien au développement de l'agroécologie en tant que pratique agricole, limitant le recours aux intrants de synthèse et se basant sur le fonctionnement des écosystèmes, qui est la plus à même de garantir la résilience alimentaire *
- Intégration de la production et du foncier agricole nourricier comme « secteur d'activité d'importance vitale » (SAIV), tel que défini à l'article R. 1332-2 du code de la défense *

* Propositions tirées de la proposition de résolution n°588 du Sénat, sur la résilience alimentaire des territoires et la sécurité nationale (<https://www.senat.fr/leg/ppr18-588.html>)

Les outils financiers et économiques européens pour sortir de la crise

- Créer un Fonds de Relance européenne de grande ampleur (Mds€300/ans pendant 3 ans) financée au travers d'une émission de dette commune pour alimenter directement des budgets européens clefs pour la relance. La solidarité européenne ne doit pas être une formule stérile, mais une stratégie pensée et réfléchie pour l'intérêt supérieur des européens et plus largement de leur économie, de leurs emplois, de leur croissance.
- Couvrir les coûts par des ressources existantes et propres nouvelles (mécanisme d'ajustement Carbone aux frontières) : c'est un instrument qui devient de plus en plus central dans la mise en place d'un cercle vertueux mêlant intérêt environnemental et mise à niveau des règles de concurrence.

- Axer cette nouvelle ressource sur :
 - Le financement du Green Deal
 - La transformation et la pérennisation du dispositif SURE en une sur-assurance chômage de soutien aux dispositifs de chômeurs nationaux à vocation stabilisatrice
 - Le soutien à l'assainissement de secteur bancaire national au travers du rachat de NPL pour des acteurs surexposés (type Troubled Asset Relief Program)
 - Le financement d'un véritable programme de recherche et de développement des nouvelles technologies (type DARPA)
 - L'accompagnement de la transition écologique de l'agriculture européenne
 - Horizon 2020 (programme européen pour la recherche et le développement)

La place de l'Europe dans le monde au lendemain de la crise sanitaire

- Consacrer une part des fonds européens, au-delà même du plan de relance, au développement d'une capacité européenne d'indépendance sanitaire en ce qui concerne les biens de première nécessité ;
- Impliquer davantage les décideurs européens (Ursula von der Leyen, Josep Borrell, Thierry Breton en tant que membre français du Collège, députés européens) sur les questions de multilatéralisme étudiées à l'Assemblée nationale par des auditions dans les commissions et groupes d'amitié pertinents ;
- A l'instar d'Europol, instaurer un organe de coordination des politiques sanitaires européennes en ce qui concerne les épidémies potentielles, la recherche sur les vaccins, etc. en lien étroit avec l'EMA et l'ECDC.
- Mettre en place une Délégation de l'UE auprès de l'OMS, comme c'est déjà le cas dans le sens inverse (Représentation de l'OMS auprès de l'UE) ;
- Etudier la piste d'un statut de membre observateur pour l'UE au sein de l'OMS ;
- Créer une réflexion politique européenne destinée à une politique diplomatique commune de l'ensemble des Etats-membres sur l'importance et les modalités d'une réforme des principales institutions multilatérales (OMS, OMC...) ;
- Développer dans un premier temps les relations bilatérales avec les nouveaux acteurs clefs de la géopolitique mondiale (Russie, Chine, Inde puis Brésil à l'avenir) afin d'en faire des alliés dans la promotion du multilatéralisme tout en s'assurant de bien cibler leurs intentions (pas de "naïveté" européenne), ce qui s'apprêtait à être le cas en matière environnementale avec le sommet UE-Chine initialement prévu en septembre en amont de la COP26 de novembre.

Commission de la défense

Préserver un modèle d'armée complet

- Ne pas remettre en cause le principe d'ultima ratio dans la doctrine d'engagement des Armées ;
- Renforcer certaines de nos capacités comme le transport logistique, et, de manière générale l'aéromobilité ;
- Préserver une armée complète avec l'ensemble de ses métiers et de ses compétences, et, notamment préserver la capacité NRBC des Armées.

Valoriser le savoir-faire du service de santé des Armées (SSA)

- Préserver nos capacités de médecine de guerre (soins urgents, à prodiguer en nombre) ;
- Renforcer la collaboration entre la médecine civile et la médecine des forces ;
- Donner au SSA les moyens de remplir son contrat opérationnel ;
- Dupliquer et adapter le modèle de « sas de fin de mission » des militaires au bénéfice des soignants.

Rendre plus efficient l'implication des réservistes de la Garde nationale dans notre modèle d'Armée

- Encourager un recours plus accru à la réserve pour décharger les militaires professionnels en cas de crise et rendre plus opérationnel l'emploi actuel des réservistes ;
- Repenser la politique d'emploi de nos réservistes.

Utiliser la défense comme levier de relance pour renforcer notre autonomie stratégique dans le domaine industriel

- Renforcer le dialogue social entre la direction des entreprises de défense et les instances représentatives du personnel afin de s'accorder sur la préservation des activités les plus stratégiques pour la Nation en tant de crise et s'assurer que tout est mis en œuvre pour que ces activités continuent ;
- Mieux coordonner la gestion de crise entre les régions et les pays européens afin que les entreprises qui, sont souvent implantées sur plusieurs territoires ou sont dépendantes de chaînes de valeur diffuses, puissent mieux gérer la crise et organiser leur production ;
- Choisir l'industrie de défense comme levier de relance efficace et performant ;
- Réaliser une cartographie précise des entreprises qui concourent à la réalisation des équipements les plus stratégiques et encourager la mise en place de plan de continuité d'activité coordonnés ;
- Mettre en œuvre une plateforme dédiée de coordination entre industriels et acheteurs (publics et privés) en temps de crise pour faciliter la mise en relation entre l'offre et la demande ;
- Augmenter les crédits défense initialement prévus en loi de finances 2020 ;
- Privilégier, dans le cas où cela serait nécessaire, les diminutions de crédits sur le budget de fonctionnement du ministère des Armées plutôt que sur son budget d'équipement ;
- Assurer, par la commande publique, un plan de charge minimum aux industriels de défense afin de leur donner de la visibilité sur les perspectives de commandes et de lisser leur plan de charge ;
- Faciliter les liens entre les acheteurs publics des territoires (comme les intercommunalités) et les entreprises de défense de leur territoire ;
- Renforcer la présence des groupements d'intérêts industriels de défense dans les territoires ;
- Encourager la création de clusters thématiques aux capacités duales dans les régions ;
- Sanctuariser le « pacte défense PME » ;
- Créer des fonds patriotiques qui investissent dans la défense ;
- Nommer un médiateur du ministère des Armées pour rééquilibrer la relation entre grands groupes et TPE/PME de défense ;
- Pérenniser les facilités de paiement créées autour du crédit impôt recherche (CIR) ;
- Etendre le crédit impôt innovation aux ETI ;
- Renforcer / Etendre le statut de jeune entreprise innovante ;
- Mettre en place des zones franches temporaires ;
- Améliorer le soutien de l'Etat et de sa banque publique auprès de ses exportateurs (renforcer l'assurance prospection de BPI-AE ; continuer à garantir des prêts entreprises ; simplifier le processus de validation des dossiers en commission des garanties ; augmenter l'enveloppe des prêts concessionnels) ;
- Renforcer le soutien à l'export et préserver la trajectoire prévue en LPM à ce sujet ;
- Renforcer le soutien accordé au renseignement d'intérêt économique et à la contre-ingérence pour préserver nos entreprises et renforcer leur capacité de rayonnement à l'étranger ;
- Sécuriser les transferts de technologies ;
- Renforcer le contrôle étatique sur les PME et ETI stratégiques en surveillant avec attention les prises de participation étrangères.

Renforcer les liens entre les Armées et les collectivités

- Renforcer le dialogue entre les Armées et les acteurs de son territoire comme les agences régionales de santé (ARS), l'Education nationale ou bien encore les entreprises et sites jugés stratégiques ;

- Prévoir un contrat opérationnel territorial pour renforcer le travail fait entre l'ARS et le service de santé des Armées;
- Créer une instance départementale de défense.

Mieux impliquer l'Europe dans la gestion de crise

- Parvenir à faire émerger une capacité décisionnelle au niveau de l'UE avec une articulation plus directe entre le niveau de décision et la mise en œuvre opérationnelle ;
- Instaurer d'un conseil de sécurité européen ;
- Instaurer des conseils de défense sur le modèle français ;
- Etoffer la capacité de planification et conduite au sein de l'Etat-major de l'UE ;
- Renforcer nos capacités de lutte contre les cybermenaces et la désinformation ;
- Créer des synergies entre les Etats européens pour avoir une véritable capacité de planifier les grands programmes d'armement en commun ;
- Créer les conditions de l'émergence d'une véritable base industrielle et technologique européenne (BITD) intégrée;
- Maintenir les ambitions du fonds européen de défense (FED) – 13 Mds€ - ;
- Lancer un plan de relance européen sur le principe du « rachat » des dettes budgétaires de défense ;
- Encourager nos alliés à s'engager avec nous dans des programmes duaux ;
- Favoriser les programmes en coopération au moyen d'une clé de répartition géographique ;
- Encourager les alliances par spécialisation ;
- Encourager les joint-ventures européennes ;
- Revoir les règles de concurrence intra-européenne pour permettre la construction assumée de champions européens capables de se défendre et d'être compétitif à l'international ;
- Relocaliser intelligemment certaines capacités en Europe ;
- Engager les négociations sur « traité de non-agression » entre l'Europe et la Russie comme moyen de réassurance des Etats baltes et Est-Européens ;
- Organiser une journée d'études sur le thème de l'Europe de la défense pourrait être envisagée.

Commission des affaires étrangères

Vers une Union de la santé

Une stratégie sanitaire « approfondie et coordonnée »

- Inscrire le volet Santé à l'agenda de la Conférence sur l'avenir de l'Europe
- Renforcer la compétence de l'UE en matière de coordination de santé publique
- [Ou] créer un Espace de la Santé (harmonisation de l'accès à la santé, de la protection sociale, et des produits de santé) peut-être sous forme de coopération renforcée Art. 20 TUE et Art. 326 TFUE)
- Définir une directive d'harmonisation des politiques de santé européenne (assurer un égal accès au soin sur le territoire européen, assurer le matériel nécessaire et adéquat sur l'ensemble du territoire et de produits actifs par État membre)

Une stratégie sanitaire « préventive et innovante »

- Résolution du Conseil de l'Union européenne sur un programme d'éducation commun à l'échelle de l'UE (ou de l'Espace de la Santé publique sur la citoyenneté sanitaire), un programme de prévention sur l'alimentation saine et la pratique du sport
- Coordonner les initiatives de recherche à l'échelle européenne en multipliant les partenariats intra-européens (budget et compétence)

Une stratégie sanitaire « réactive »

- Coordonner le fonctionnement interne entre les agences européennes sanitaires sur la base d'une analyse faite préalablement par l'UE (cf annexe : cartographie des acteurs) rassembler sous une seule agence
- Doter le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) de la capacité d'analyser les stratégies nationales et d'émettre des recommandations
- Améliorer le partage de l'information entre les différents échelons à l'échelle européenne
- Mettre en place un plan de gestion de crise épidémique à l'échelle européenne

Vers l'autonomie stratégique européenne

Une stratégie sanitaire « autonome »

- Initier une consultation de l'ensemble des acteurs et décideurs dans le domaine de la santé (professionnels de santé, industries pharmaceutiques, grossistes, laboratoires) à l'échelle nationale pour porter un projet à l'échelle européenne sous coordination interministérielle
- Garantir une souveraineté stratégique européenne – sous forme de soutien aux chimistes après définition de la liste des produits actifs nécessaires
- Définir une directive d'harmonisation des politiques de santé européenne
- Mettre en place des achats communs systématiques de matériel médical et garantir des stocks européens de médicaments décentralisés
- Définir la sécurité sanitaire comme bien public figurant de manière claire dans la législation européenne et en révisant les mécanismes de politiques industrielles (obligations et incitations) pour assurer l'approvisionnement en médicaments essentiels.
- Inclure des réserves stratégiques de médicaments et de production médicale au mécanisme de crise au niveau communautaire (pour des vaccins, antibiotiques, masques, matériel pour les diagnostics ou tests) dans le nouveau programme en s'inspirant de l'agence américaine BarDA (autorité pour la recherche et le développement avancée dans le domaine biomédical)

Une stratégie sanitaire « solidaire »

- Garantir le partage d'information sur le matériel médical au sein de l'UE pour prévenir les situations de pénuries
- Mettre en place des achats communs systématiques de matériel médical et de vaccins pour peser davantage dans les négociations Permettre la réquisition communautaire des stocks de matériel médical sous réserve de l'unanimité du Conseil européen
- Renforcer les systèmes de santé et traiter les inégalités entre États membres (bien que certains mécanismes existent déjà notamment pour les maladies rares ; hôpitaux connectés)

Vers une santé environnementale renforcée

- Proposer un budget européen de l'après-crise ambitieux en matière de santé publique, en garantissant un fonds d'urgence sanitaire suffisant – s'assurer de la mise en place d'un fonds FSE+ allouant une enveloppe suffisante à la santé
- Garantir une stratégie sanitaire considérant les aspects environnementaux et la réduction des inégalités de santé

Vers la souveraineté industrielle

- Modifier le code des marchés publics pour y ajouter le critère de maîtrise du risque de perte de souveraineté. Cela donne ainsi des leviers à l'ensemble des acheteurs publics (Etat, hôpitaux,

collectivités). Travailler avec les dirigeants et les acheteurs professionnels privés pour qu'ils intègrent cette donne dans leurs stratégies d'achats. Introduire la notion de contreparties dans les clauses des contrats. Informer les consommateurs finaux sur la chaîne de valeur.

- Sensibiliser les différents niveaux d'achat – français et européens – à la souveraineté, par des modifications du code des marchés publics s'appliquant à l'ensemble de la chaîne de valeur : acheteurs publics (Etat, hôpitaux, collectivités), mais aussi par un travail avec acheteurs privés, et par l'information des consommateurs finaux. La notion de risque n'est pas assez prise en compte, c'est souvent le prix, la conformité au besoin, le délai et éventuellement le service qui guident les comportements d'achat. Introduire la notion de contreparties dans les clauses des contrats.
- Modifier les dispositions fiscales et législatives : fiscalité de production, fiscalité carbone sur les produits industriels, etc. pour inciter à la relocalisation.
- Intégrer au Pacte Productif, géré par Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher, en cours de discussion avec les industriels, la notion de continuité d'activité et de risque de perte de souveraineté.
- Introduire dans la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) la notion d'autonomie et de continuité d'activité en cas de crise. La RSE est un levier intéressant sur lequel peut se greffer cette notion. Insister sur un système de veille et de détection de signaux faibles.
- Edicter une loi sur le modèle de la loi Potier de 2017 « devoir de vigilance des entreprises » afin de rendre obligatoire le Plan de Continuité d'Activité, incluant la gestion des risques d'approvisionnement.

Vers la souveraineté alimentaire

Repenser notre modèle agricole

- Définir l'autonomie alimentaire au niveau européen et s'appuyer pour ce faire sur la nouvelle PAC en cours de négociation.
- Réinstaller le principe des quantum par production au niveau européen. Mécanisme que l'on peut proposer de réviser à périodicité triennale.
- Consécutif à l'instauration des quantum, réintroduire le nombre d'unités de travail à l'hectare.
- Mettre en place une évaluation citoyenne de ces orientations.
- Les centrales d'achats, groupement d'achats, marchés publics, etc. doivent traduire dans leur cahier des charges l'aspect qualitatif des produits alimentaires et la protection des filières avant l'aspect prix.

Développer une filière protéagineuse

- Construire une filière protéines en remontant les volumes des cultures protéagineuses telles que pois, lentilles, colza...
- Faire se corrélérer les cahiers des charges AOC avec l'autonomie alimentaire....ou la notion du temps sera nécessaire à l'adaptation des systèmes et des structures.
- Préserver et renforcer nos filières déjà structurées et performantes.
- Accélérer les regroupements de producteurs locaux pour qu'ils construisent leur propre structure de vente directe aux consommateurs.
- Favoriser les produits locaux plus chers passe aussi par l'instauration d'une TVA sociale sur les produits alimentaires étrangers afin de compenser leur faible préoccupation environnementale, sanitaire et sociale.
- Améliorer la traçabilité des produits agricoles pour rassurer le consommateur.
- Développer l'autonomie de la France en matière de semence.

Vers la souveraineté numérique

- Créer une stratégie européenne du numérique (Software, Hardware, Stockage, infrastructure,

communication, calcul, etc.) avec un budget important apporté par un emprunt collectif et des ressources propres (taxe carbone aux frontières de l'UE par exemple). Cette stratégie sera gérée par une structure « indépendante », c'est à dire qu'elle ne nécessitera pas du vote de l'ensemble des pays membres de l'UE pour mettre en œuvre son action. Elle devra néanmoins leur en rendre compte sur une périodicité à déterminer.

- Dans un premier temps, cette structure pourrait réaliser un benchmark des stratégies protectionnistes du numérique établies par les pays non européens (Cloud Act, DARPA, marché publiques Chinois, etc.)
- Dans un second temps, cette structure pourra mettre en œuvre une réponse au niveau européen sur les axes suivants : des lois protectrices et régulatrices, le passage de commande publique, le financement de campus, etc.
- Mettre en œuvre une stratégie européenne concernant les matières premières nécessaires pour le numérique (terres rares et autres matières stratégiques) par une filière de recyclage, de production et/ou de stockage.
- Inscrire l'effort pour la souveraineté numérique dans le temps en votant une loi d'orientation et de suivi de la souveraineté numérique (proposition de la commission d'enquête sur la souveraineté numérique du Sénat, rapport Montaugé-Longuet).
- Créer un ministère français de la Transition numérique, souveraine et solidaire. Les équipes du ministère auront pour mission de mettre en œuvre la politique transversale du numérique dans notre société.

Vers la souveraineté textile

À court terme

- Créer une véritable filière dans les secteurs stratégiques (santé, défense, etc ..)
- Relancer et soutenir les industries déjà existantes (exemple de Plaintel).
- Augmenter les cadences et recruter sur ces filières (exemple de Kolmi Hopen).

À long terme

- Intégrer le bilan carbone dans nos calculs et nos comptes publics.
- Modifier le code des marchés pour permettre plus de flexibilité et d'intégration du coût du transport dans nos choix stratégiques.
- Lancer un grand plan de remplacement des infrastructures françaises anciennes et polluantes, ainsi qu'un plan de ré industrialisation à l'échelle européenne en y intégrant des dynamiques régionales transfrontalières.

Vers la souveraineté sanitaire

- Favoriser le retour ou l'implantation de nouveaux sites industriels en France dans les domaines jugés stratégiques et validés en tenant compte des contraintes inhérentes (pollution, surcoût, risques sanitaires, etc.).
- Créer un environnement fiscal et social favorable.
 - Fiscal : aide à l'installation, franchise d'impôt, diminution des charges, baisse des impôts de production, CICE... Des engagements pourront être exigés en contrepartie de ces avantages.
 - Social : bassin d'emploi, formation universitaire adaptée, flexibilité, mobilité...
- Renforcer la compétitivité-prix par une baisse des coûts de production par :
 - Une réduction des charges, des impôts de production, du coût de la recherche
 - Un choc de simplification : simplification et pérennisation des normes, réduction des délais et lourdeurs administratifs, stabilité juridique...
- Soutenir l'internationalisation des entreprises françaises pour maintenir un volume suffisant et garder

sur notre territoire la recherche et la production des composants clefs (principes actifs, systèmes de commande, etc.) en les protégeant à l'étranger (propriétés intellectuelles, accès réciproques aux marchés), et les soutenant (maintien des prix faibles pour les médicaments). Il faut pour cela développer une diplomatie sanitaire au service de l'autonomie stratégique de la France.

- Pérenniser le potentiel de recherche et d'innovation de la France. Il faut pour ce faire :
 - Investir massivement dans les secteurs stratégiques d'avenir avec une vision à moyen et long terme. Les moyens nécessaires exigent une décision au niveau de l'état, voire au-delà.
 - Renforcer l'adéquation du système de formation avec les besoins du secteur de la Santé.
 - Accompagner l'industrie dans les secteurs d'avenir (biomédicaments, antibiorésistance, thérapie génique, e-santé, etc.).
 - Favoriser les synergies et le partage de l'innovation au sein des écosystèmes français
 - Susciter et encourager une préférence nationale auprès des consommateurs et des professionnels de santé.
- Penser la reconquête industrielle et l'autonomie stratégique à l'échelle européenne. Nombre de secteurs ne peuvent s'analyser qu'au niveau européen. Soit en raison des investissements nécessaires ou de la taille minimale critique du marché. Nous devons, en accord avec nos partenaires européens :
 - Initier des projets d'intérêts communs entre pays européens sur les enjeux stratégiques.
 - Favoriser la coopération et la compétitivité des pays membres : harmonisation fiscale, hausse du budget européen, refonte de la politique de concurrence, rééquilibrage de la politique commerciale.
 - Constituer des stocks stratégiques européens répartis sur les différents pays et mobilisables rapidement pour répondre aux pics de besoins d'un état membre.

Santé mondiale

Défaut de suivi et d'alerte dans l'émergence d'une maladie

- Accentuer la recherche internationale sur les maladies croisées et transmissibles. Soit adosser cette spécialité aux centres régionaux de l'OMS, soit création d'un organisme international de recherche en santé (regroupant le plus largement possible l'ensemble des spécialités de recherches liées aux maladies) dans lequel le partage des connaissances pourrait s'effectuer (future Académie de santé de l'OMS à Lyon) et en capacité de se mobiliser en urgence lors de la survenue d'épisodes épidémiques.
- Redéfinition du Règlement Sanitaire International, en renforçant les pouvoirs de contrôle de l'OMS et en établissant des sanctions à l'égard de pays non ou peu coopératifs, permettant d'assurer un suivi épidémiologique d'une épidémie en relation et coordination avec l'organisme international de recherche cité précédemment.
- Spots d'alerte internationale types « alertes enlèvements » diffusés par l'ensemble des modes de communication de façon simultanée sur la planète par le biais de l'OMS alertant à la fois sur l'émergence d'une épidémie et rappelant les premiers gestes de protection. Premier élément de gestion d'une crise sanitaire émergente

Gestion de la crise

- Mise en place de procédures de réactions standardisées aux menaces sanitaires avec adaptation aux territoires (rôle des agences régionales de l'OMS en partenariat avec les différents acteurs de la santé sur les territoires)
- Constitution d'un stock médical (matériel et médicaments) et de première urgence sous l'égide de l'OMS et avec les différentes agences onusiennes.
- Réfléchir avec OMC, banque mondiale, Fmi... à la mise en place de capacité de production propre et régionalisée de matériels et médicaments permettant d'avoir un premier niveau d'autonomie.

- Mécanismes de plafond des prix de vente des matériels médicaux en cas de crise OMC

Financements de la santé mondiale

- Revoir financement OMS
- Financements innovants :TTF internationale, participation de l'industrie pharmaceutique, et au-delà puisque santé est l'affaire de tous, prise de conscience qu'une pandémie affecte le secteur économique mondial. Prélèvement nouveau sur les dividendes versés ? (Mesure qui pourrait entraîner l'adhésion, pour que des dividendes soient versés il faut que l'économie tourne bien mais si épidémie économie à l'arrêt...)
- Réflexion sur la dette des pays africains : comment réaffecter argent dégagé, constitution d'un fonds de solidarité santé

Lancer l'idée d'un multilatéralisme renouvelé de la santé

- Alliance sur le multilatéralisme
- Favoriser les acteurs locaux en leur laissant une place plus grande, ONG, société civile, Acteurs communautaires...

Repenser en profondeur nos institutions internationales

- Réforme en profondeur des agences onusiennes trop sectarisées avec redéfinition de coopérations et de stratégies entre acteurs
- Coordination des politiques de santé avec les politiques sectorielles
- Création d'un Haut conseil de la santé humaine et animale, capable d'éclairer sur les enjeux de santé à la fois l'OMS et les différents acteurs politiques en s'appuyant sur le travail notamment de l'organisme international de recherche cité en proposition 1. Ce Haut Conseil devrait nécessairement avoir une vision la plus large possible en prenant en compte particulièrement les enjeux climatiques et environnementaux dans la définition de ses avis ou recommandations.

Définir de nouveaux outils

- Outils numériques
- Bases de données internationales sur les maladies
- Outils d'informations en capacité d'agir sur les fakes news, nécessité de travail avec les GAFFA.